

SANTONI & Associés

AVOCATS A LA COUR DE PARIS

Marc SANTONI
Avocat à la Cour associé
M.B.A. ISA HEC
C.S. Droit commercial
C.S. Droit économique
msantoni@scp-santoni.com

Bérangère RIVALS
Avocat à la Cour associé
D.E.A Droit des Affaires
brivals@scp-santoni.com

Lionel LAMOURE
Avocat à la Cour associé
Master ESCP - Ingénierie financière
llamoure@scp-santoni.com

Juliette BOUR
Avocat à la Cour
EDHEC Business School
Master 2 Droit financier
jbour@scp-santoni.com

Soleine GAL TIER
Avocat à la Cour
Avocat au Barreau de New York
sgautier@scp-santoni.com

Enzo FAEDDA
Avocat à la Cour
efaedda@scp-santoni.com



A :

Monsieur le Président et Mesdames et Messieurs les Juges
du Tribunal de commerce de Paris

Monsieur Christian Tessiot, Juge Commissaire

Maître Hélène Bourbouloux, Maître Gaël Couturier
et Maître Bertrand Manière, Administrateurs Judiciaires

Maître Lucile Jouve et Maître Stéphane Gorrias
Mandataires Judiciaires

OFFRE DE REPRISE PAR VOIE DE PLAN DE CESSION

Articles L. 631-13, L. 631-22 et L. 642-2 du code de commerce

Présentée par :

MEDIACO FRANCHE-COMTE

Société par actions simplifiée, au capital de 50 000 euros, dont le siège social est situé Zone Industriel 47400 Faubouloix, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Agen sous le numéro 417 707 163, représentée par son Président, Monsieur Hervé Tichadelle.

Ci-après désignée « Mediaco Franche-Comté » ou l'« Offrant »

Pour la reprise en plan de cession des actifs ci-après décrits de la société :

ALTEAD BOURGOGNE RHONES ALPES SAS

Société par actions simplifiée, au capital de 200 000 euros, dont le siège social est situé 56 Route d'Autun, 71640 Dracy-le-Fort, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Chalon-sur-Saône sous le numéro 350 408 910.

Ci-après désignée « ABRA »

En date du 21 juin 2019

PLAN

PREAMBULE	3
1. DEFINITIONS	5
2. PRESENTATION DES OFFRANTS	7
2.1 Offrant Branche Levage	7
2.1.1 Présentation générale du Groupe Mediaco Levage	7
2.1.2 Présentation du candidat cessionnaire Mediaco Franche-Comté	10
2.2 Offrant Branche Transports	10
2.2.1 Présentation générale du Groupe Transports Capelle	10
3 ANALYSE DES DIFFICULTES	15
3.1 Analyse des difficultés sur le Périmètre Transports	15
3.2 Analyse des difficultés sur le Périmètre Transports	15
4 INTERET DE LA REPRISE ET ATOUTS DES OFFRANTS	16
4.1 Intérêt de la reprise du Périmètre Levage et atouts de l'Offrant Branche Levage	16
4.2 Intérêt de la reprise du Périmètre Transports et atouts de l'Offrant Branche Transports	18
4.2.1 Principaux atouts de l'Offrant Branche Transports	18
4.2.2 Projet de reprise de l'Offrant Branche Transports	19
5 PREVISIONS D'ACTIVITE ET DE FINANCEMENT	20
5.1 Prévisions d'exploitation	20
5.2 Prévisions de financement	20
5.2.1 Financement des actifs immobilisés : fonds de commerce et immeubles	20
5.2.2 Financement du besoin en fonds de roulement	20
6 MODALITES DU PLAN DE CESSION	20
6.1 Cession de l'unité économique d'ABRA	20
6.1.1 Plan social (L 642-2, II, 5°)	20
6.1.2 Désignation des biens, droits et contrats repris (L 642-2, II, 1° et 3°)	21
6.2 Tableau récapitulatif détaillant l'ensemble des actifs, emplois, et contrats repris ainsi que les prix y afférents.	24
6.3 Application de l'article L. 642-12 du Code de commerce	25
6.4 Date de réalisation (L 642-2, II, 4°)	25
6.5 Garanties (L642-2, II, 6°)	26
6.6 Prévisions de cession d'actifs (Article L 642-2, II, 7° du Code de commerce)	26
6.7 Durée des engagements souscrits	26
6.8 Conditions particulières	26
7 CONDITION SUSPENSIVE	27
8 ANNEXES	27

PREAMBULE

La présente **Offre ABRA** porte sur l'unité économique de la société ABRA.

Elle est présentée par la société Mediaco Franche-Comté.

Elle s'inscrit dans le cadre d'une offre globale du Groupe ALTEAD (ci-après l'« **Offre** ») dont les actifs, les activités et le personnel sont répartis dans différentes sociétés bénéficiant d'une procédure de redressement judiciaire autonome en l'état, et dans différentes filiales.

Les modalités de la présente Offre ABRA ont été établies dans la perspective d'une cession au 1^{er} août 2019.

Eu égard à l'importance de la date de cession au regard de la prise en charge de certaines dépenses notamment sociales, la présente Offre ABRA pourra faire l'objet d'améliorations conformément aux dispositions légales, notamment si la date de prise de jouissance venait à être décalée.

L'Offre est présentée conjointement par le Groupe Mediaco Levage (l'« **Offrant Branche Levage** ») et par le Groupe Transports Capelle (l'« **Offrant Branche Transports** »). L'Offrant Branche Levage et l'Offrant Branche Transports, lesquels agissent sans solidarité entre eux, sont ensemble désignés les « **Offrants** » pour les besoins de l'Offre.

Le Groupe Mediaco et le Groupe Transports Capelle sont des groupes familiaux qui ont des relations historiques et qui travaillent ensemble fréquemment sur des chantiers faisant appel à leur expertise métier.

Ils opèrent tous les deux sur un marché sur lequel une consolidation est nécessaire pour créer des synergies commerciales et d'exploitation et sur lequel l'expérience et la parfaite connaissance du secteur sont requises pour pouvoir s'imposer durablement.

En effet, les métiers du levage et du transport exceptionnel sont des métiers très spécifiques, centrés sur l'humain, qui obéissent à des règles de fonctionnement et de management qui leur sont propres, ce qui explique notamment que lorsque le Groupe AltéAd a décidé de regrouper ces métiers différents sans vision stratégique du management, ils n'ont pas réussi à créer les synergies qui auraient été nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

C'est pour l'ensemble de ces raisons que les Offrants, forts de l'expertise acquise dans leur domaine d'activité respectif, qui leur apporte une complémentarité certaine, ont décidé de s'associer pour présenter une offre conjointe.

L'Offre porte sur les périmètres suivants :

- le périmètre repris par l'Offrant Branche Levage (le « **Périmètre Branche Levage** »), c'est-à-dire l'ensemble des actifs, emplois et contrats nécessaires à la poursuite des activités constituant la branche « levage » du Groupe AltéAd composée par les Sociétés du Périmètre Levage ;
- le périmètre repris par l'Offrant Branche Transports (le « **Périmètre Branche Transports** ») c'est-à-dire l'ensemble des actifs, emplois et contrats nécessaires à la poursuite des activités constituant la branche « transports » du Groupe AltéAd composée par les Sociétés du Périmètre Transports ;

- les actifs, emplois et contrats rattachés à la société AIE, qui seront repris par les Offrants par le biais d'une entreprise commune (« *joint-venture* »), à la société AltéAd Management et à la société Financière de Corton (le « **Périmètre Commun** »)

Le Périmètre Branche Levage, le Périmètre Branche Transports et le Périmètre Commun sont ensemble désignés les « **Périmètres** » pour les besoins de la présente Offre.

L'Offre forme un tout indivisible.

1. DEFINITIONS

« Groupe AltéAd »	désigne la société Financière de Corton et ses filiales.
« Groupe Transports Capelle »	désigne Capelle Investissements, et ses filiales actuelles ou en formation dans le cadre des différentes offres.
« Groupe Mediaco Levage »	désigne la société Mediaco Levage et ses filiales actuelles ou en formation dans le cadre des différentes offres.
« Offre ABRA »	désigne l'offre de reprise des actifs de Altéad Bourgogne Rhône Alpes (« ABRA ») par voie de plan de cession.
« Offre ADR »	désigne l'offre de reprise des actifs de Altéad Delta du Rhône (« ADR ») par voie de plan de cession.
« Offre AFL »	désigne l'offre de reprise des actifs de Altéad France Levage (« AFL ») par voie de plan de cession.
« Offre AGM »	désigne l'offre de reprise des actifs de Altéad le Gai Matelot (« AGM ») par voie de plan de cession.
« Offre AIE »	désigne l'offre de reprise des actifs de Altéad Industries EST (« AIE ») par voie de plan de cession.
« Offre AL »	désigne l'offre de reprise des actifs de Altéad Location (« AL ») par voie de plan de cession.
« Offre ALL »	désigne l'offre de reprise des actifs de Altéad Levage Location (« ALL ») par voie de plan de cession.
« Offre Altéad SAS »	désigne l'offre de reprise des actifs de Altéad SAS (« Altéad SAS ») par voie de plan de cession.
« Offre Altéad Management »	désigne l'offre de reprise des actifs de Altéad Management (« Altéad Management ») par voie de plan de cession.
« Offre AML »	désigne l'offre de reprise des actifs de Altéad Marchal Levage (« AML ») par voie de plan de cession.
« Offre AOLM »	désigne l'offre de reprise des actifs de Altéad Ouest Levage Manutention (« AOLM ») par voie de plan de cession.
« Offre ANLM »	désigne l'offre de reprise des actifs de Altéad Normandie Levage Manutention (« ANLM ») par voie de plan de cession.
« Offre ASL »	désigne l'offre de reprise des actifs de Altéad Soutien Logistique (« ASL ») par voie de plan de cession.
« Offre ATS »	désigne l'offre de reprise des actifs de Altéad Transports Spécialisés (« ATS ») par voie de plan de cession.
« Offre Augizeau »	désigne l'offre de reprise des actifs de Altéad Augizeau (« Augizeau ») par voie de plan de cession.

« Offre FALM »	désigne l'offre de reprise des actifs de Financière Altéad Levage Manutention (« FALM ») par voie de plan de cession.
« Offre FAT »	désigne l'offre de reprise des actifs de Financière Altéad Transport (« FAT ») par voie de plan de cession.
« Offre Financière de Corton »	désigne l'offre de reprise des actifs de Financière de Corton (« Financière de Corton ») par voie de plan de cession.
« Offre FOS »	désigne l'offre de reprise des actifs de Altéad Fos (« FOS ») par voie de plan de cession.
« Offre Lorlev »	désigne l'offre de reprise des actifs de Altéad Lorlev (« Lorlev ») par voie de plan de cession.
« Offre Périmètre Commun »	désigne l'Offre AIE, l'Offre AltéAd Management et l'Offre Financière de Corton.
« Offre Provence »	désigne l'offre de reprise des actifs de Altéad Provence (« Provence ») par voie de plan de cession.
« Offres Branche Levage »	désigne conjointement l'Offre AFL, l'Offre ALL, l'Offre ABRA, l'Offre AOLM, l'Offre AGM, l'Offre ANLM, l'Offre Provence, l'Offre FOS, l'Offre ADR l'Offre LORLEV, l'Offre AltéAd, l'Offre FALM et l'Offre ASL.
« Offre Branche Transports »	désigne conjointement l'Offre ATS, l'Offre Augizeau, l'Offre AL, l'Offre FAT et l'Offre AML.
« L'Offre »	désigne le tout indivisible matérialisé par le présent document et ses Annexes et constitué par (i) : les Offres et (ii) les engagements, conditions, déclarations et attestations pris par l'Offrant Branche Levage et l'Offrant Branche Transports de manière commune, conjointe et indissociables pour et en considération des Offres.
« Les Offres »	désigne conjointement les Offres Branche Levage, les Offres Branche Transport et les Offres Périmètre Commun.
« Offrant Branche Levage »	a la signification qui lui est donnée dans le préambule.
« Offrant Branche Transport »	a la signification qui lui est donnée dans le préambule.
« Offrant »	a la signification qui lui est donnée en-tête des présentes.
« Offrants »	a la signification qui lui est donnée dans le préambule.
« Sociétés du Périmètre Branche Levages »	désigne AFL, ABRA, AOLM, AGM, ANLM, Provence, FOS, ADR, LORLEV, ASL, ALL, FALM, AltéAd SAS .
« Sociétés du Périmètre Commun »	désigne AIE, AltéAd Management, Financière de Corton .
« Sociétés du Périmètre Branche Transports »	désigne : Augizeau, ATS, AL, AML et FAT .

« Périmètre Branche Levage »	a la signification qui lui est donnée dans le préambule.
« Périmètre Commun »	a la signification qui lui est donnée dans le préambule.
« Périmètre Branche Transports »	a la signification qui lui est donnée dans le préambule.

2. PRESENTATION DES OFFRANTS

2.1 Offrant Branche Levage

2.1.1 Présentation générale du Groupe Mediaco Levage

Jean-Jacques VERNAZZA, fondateur du Groupe Mediaco, a créé en 1942 la société de transit portuaire MEDTRANS à laquelle il a adjoint une activité complémentaire d'accotage exploitée par la société MEDIACO ACCONAGE.

En 1972, Christian Jacques VERNAZZA, fils du fondateur du Groupe Mediaco, crée MEDIACO LEVAGE implanté à Marseille avant d'étendre son activité et sa notoriété en France.

MEDIACO LEVAGE a été le précurseur dans l'implantation du premier réseau de levage et de manutention en France et a conforté sa position par l'acquisition du Groupe SOGECOFA en 2008 ainsi que par d'autres acquisitions stratégiques par la suite, sur tout le territoire.

MEDIACO VRAC créée en 1988 se développe d'abord dans le stockage vrac à Marseille et Sète puis dans l'industrie, avec l'acquisition en 1997 du site de Vitrolles appartenant au groupe Unilever.

En 2008, MEDIACO VRAC acquiert auprès de I.C.I la plus grosse distillerie d'Amérique du Sud et devient ainsi leader mondial de l'huile de pépin de raisin. Depuis 1999, le groupe développe une activité d'entreposage et gère aujourd'hui 70.000m² d'entrepôts sur Vitrolles et sur la zone de Port Saint-Louis. En 2019, cette surface sera doublée.

Christian Jacques VERNAZZA a su intégrer au sein du Groupe Mediaco ses enfants Annabel, Alexandre-Jacques et Rodolphe.

En 2006, Alexandre Jacques VERNAZZA rejoint le Groupe MEDIACO dont il devient en 2008 responsable d'exploitation de MEDIACO LEVAGE, puis Directeur Général en 2010 et enfin il accède au décès de son père à la Présidence du Groupe familial en 2013.

Le Groupe MEDIACO composé de MEDIACO LEVAGE et MEDIACO VRAC DEVELOPPEMENT réalise un chiffre d'affaires de 300 M€, un résultat net pour les deux entités de 20 M€ en 2018 et disposent d'une trésorerie cumulée de 90 Millions d'Euros, à ce jour.

En 2014, MEDIACO LEVAGE a décidé d'ouvrir deux agences en Allemagne (Kehl et Fribourg).

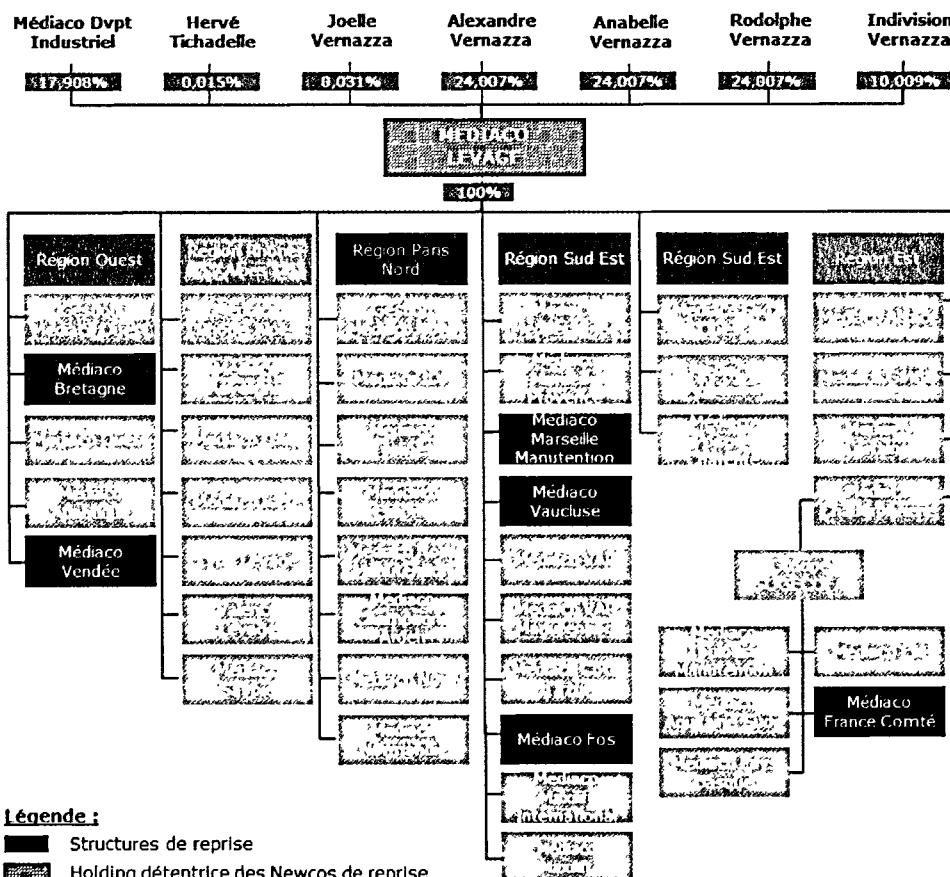
Début 2017, le parc de MEDIACO GMBH (Allemagne) est composé de 20 engins, dont 15 grues de 50 à 400 Tonnes.

MEDIACO LEVAGE conforte sa position de N°1 national à travers le récent rachat, fin 2016, du Groupe SMMI (Grenoble, Lyon, Valence et Annecy) 4 Agences, 50 grues et 80 personnes qui positionnent le Groupe MEDIACO dans Rhône Alpes.

En Mai 2017, le Groupe MEDIACO LEVAGE fait l'acquisition de l'une des plus grosses grues du marché européen, la plus importante et la plus puissante grue en France (670 Tonnes à 21 mètres de portée) : une LG 1750 (grue treillis sur porteur mobile de 750 Tonnes de capacité), pouvant assurer tous les montages d'éoliennes (147 Tonnes à 120 mètres) ainsi que les plus importants contrats nationaux, avec notamment les chantiers du Grand Paris.

Grace à son réseau, le Groupe MEDIACO LEVAGE est leader en France dans le levage, la manutention et les services industriels, avec 1.500 personnes réparties dans 60 Agences, 3.000 matériels, dont 640 grues de 30 à 800 Tonnes de capacité.

Organigramme du Groupe Médiaco



Le Groupe MEDIACO propose au travers de son réseau de 60 agences de proximité et de ses équipes de professionnels, deux types de services :

- la location de matériels, grues et camions, par mise à disposition d'une grue avec un chauffeur grutier placé sous l'autorité effective du locataire qui a la maîtrise complète des opérations.
- la prestation de services de levage et transport : MEDIACO LEVAGE prend en charge le levage à effectuer et assure la maîtrise et la responsabilité de l'opération de levage.

Dans ce cas, MEDIACO LEVAGE assure la totalité de la prestation par la fourniture d'un chef de manœuvre qui dirige et supervise l'opération de levage, les études de chantier avec établissement du certificat d'adéquation, le montage et l'installation d'équipements neufs, la manutention de machines outils d'appareils chaudronnés, démantellement et déconstruction comprenant l'évacuation des déchets, l'installation ou transferts de machines et d'unités de production, les études de conception et de réalisation de projets industriels.

Mediaco Levage, a réalisé (sur la base des comptes audités au 31 Décembre 2018) un chiffre d'affaires consolidé de 191 M€ et un résultat d'exploitation consolidé de 19 Millions d'Euros.

La trésorerie était à cette même date de 40 M€ et elle est, à ce jour, de 44 Millions d'Euros.

L'effectif est de 1.450 salariés auquel s'ajoute en moyenne 300 intérimaires.

Le tableau ci-après retrace les principaux chiffres (sur la base des comptes audités) sur les trois derniers exercices :

	2016	2017	2018
Capitaux propres	73,6	86,3	99,4
Chiffre d'Affaires consolidé	155	177	191
Résultat d'exploitation	15,6	19,1	19,2
Cash Flow	26,2	34,3	40,5
Trésorerie	21,5	29	40

Les Offres Branche Levage ont été présentées soit par des sociétés déjà filiales de Mediaco Levage, soit par Mediaco Levage, agissant en qualité de membre fondateur d'une société en formation.

On trouvera ci-annexés les comptes sociaux de l'entreprise ainsi que différents documents d'information tels qu'extrait K bis et plaquettes.

2.1.2 Présentation du candidat cessionnaire Mediaco Franche-Comté

La présente Offre ABRA est diligentée par la société Mediaco Franche-Comté.

Les principales caractéristiques de Mediaco Franche-Comté sont les suivantes :

- Capital social : 50 000 euros
- Forme : SAS
- Président : Monsieur Hervé Tichadelle
- Siège : Zone Industrielle 47400 Fauillet
- Objet social : en France et à l'étranger location négoce et utilisation de tous matériels et véhicules de bâtiments de travaux publics et autres manutention levage transport de tout matériel de tout objet lourd et volumineux exécution de travaux publics et privés soit par soumission adjudication marche de gré à gré.
- Répartition du capital social : 100% Mediaco Levage.

- Déclaration :

En application des articles L. 642-3 et R. 642-1 du Code de commerce, Mediaco Franche-Comté déclare ne pas être dirigeant de la personne morale en redressement judiciaire, ni parent ou allié jusqu'au deuxième degré inclusivement de ces dirigeants ou du débiteur personne physique, ni contrôleur de la personne morale, que ce soit directement ou par personne interposée.

L'attestation d'indépendance et de sincérité du prix est jointe en annexe 3.

2.2 Offrant Branche Transports

2.2.1 Présentation générale du Groupe Transports Capelle

Le Groupe Transports Capelle est le **Groupe n° 1** en Europe pour les transports exceptionnels et sensibles.

- Plus de 1200 collaborateurs dont 850 conducteurs
- 10 000 clients
- 165 M€ de Chiffre d'affaires prévu en 2019
- Un parc de 3.000 matériels

Le Groupe Transports Capelle a diversifié depuis 2005 ses activités dans différents secteurs connexes aux transports, notamment dans :

- La formation,
- La logistique,
- Le négoce,
- Les véhicules escortes,
- Le digital,
- Et récemment l'industrie

Les principaux secteurs d'activités du Groupe Transports Capelle sont :

- L'aéronautique,
- La défense,
- Le BTP,
- Le yachting,
- Le ferroviaire,
- Energie / Energie renouvelable

L'ensemble des filiales transports sont certifiées ISO 9001 – ISO 14001, habilitées confidentiel défense et offrent différentes prestations logistiques telles que :

- Le stockage,
- Le cocooning,
- La manutention ou encore les Road Survey.

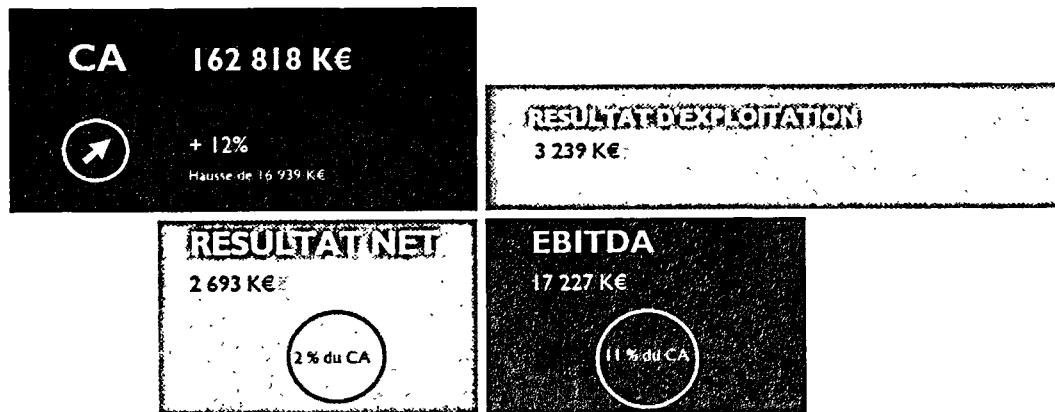


Le Groupe Transports Capelle est composé de trente-sept sites en Europe :

- France,
- Espagne,
- Luxembourg,
- Belgique,
- Pays Bas,
- UK,
- Allemagne,
- Pologne



Les principales caractéristiques économiques du Groupe Transports Capelle sont les suivantes (sur la base des comptes consolidés audités au 31 décembre 2018) :

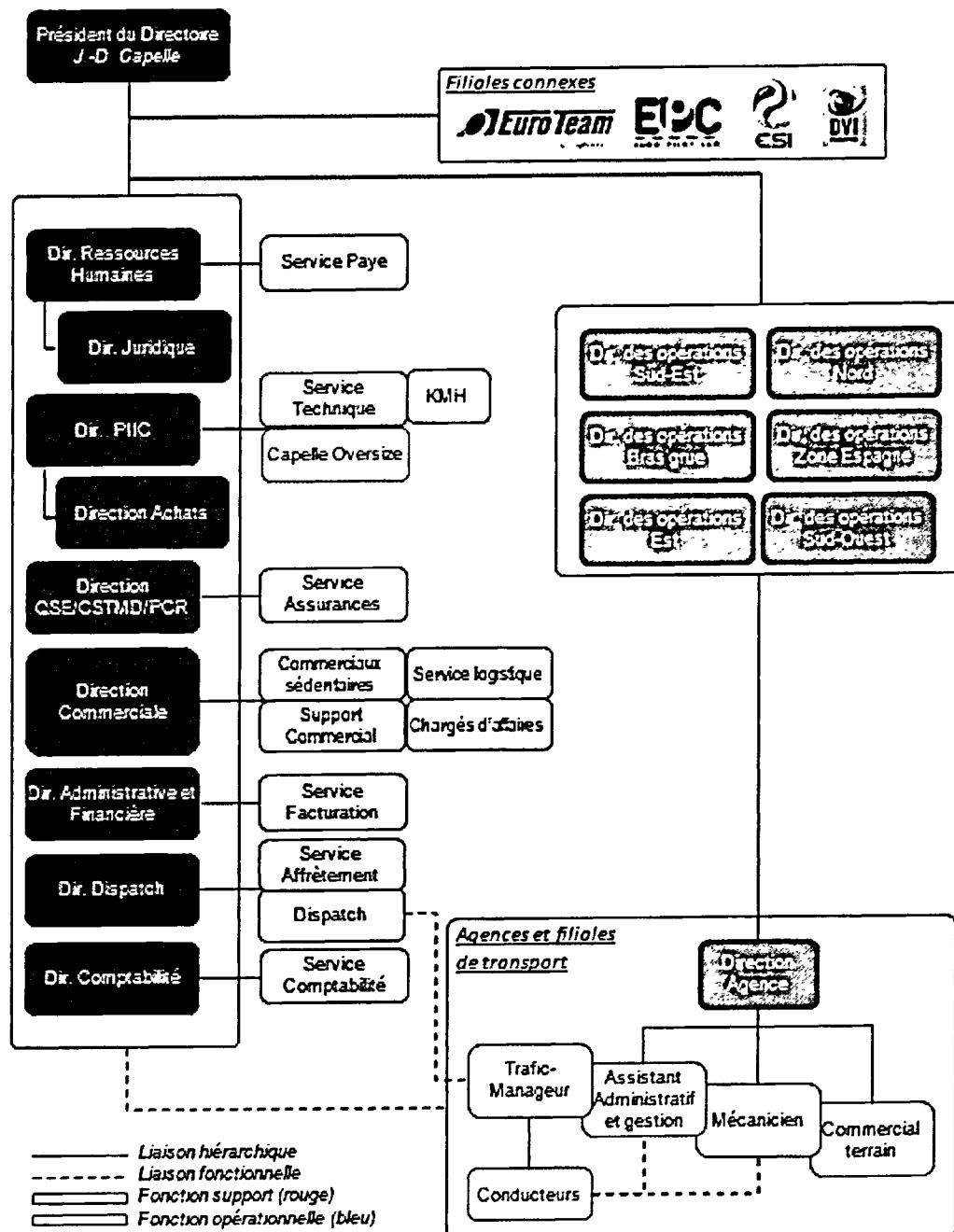


En M€	Groupe Capelle	Capelle Investissements
Chiffre d'affaires	163	2,5
Résultat d'exploitation	3	0,03
Ebitda	17	0,04
Capitaux propres	31	16,9
Dette financière nette	54	17,9
Effectif	1 200	3

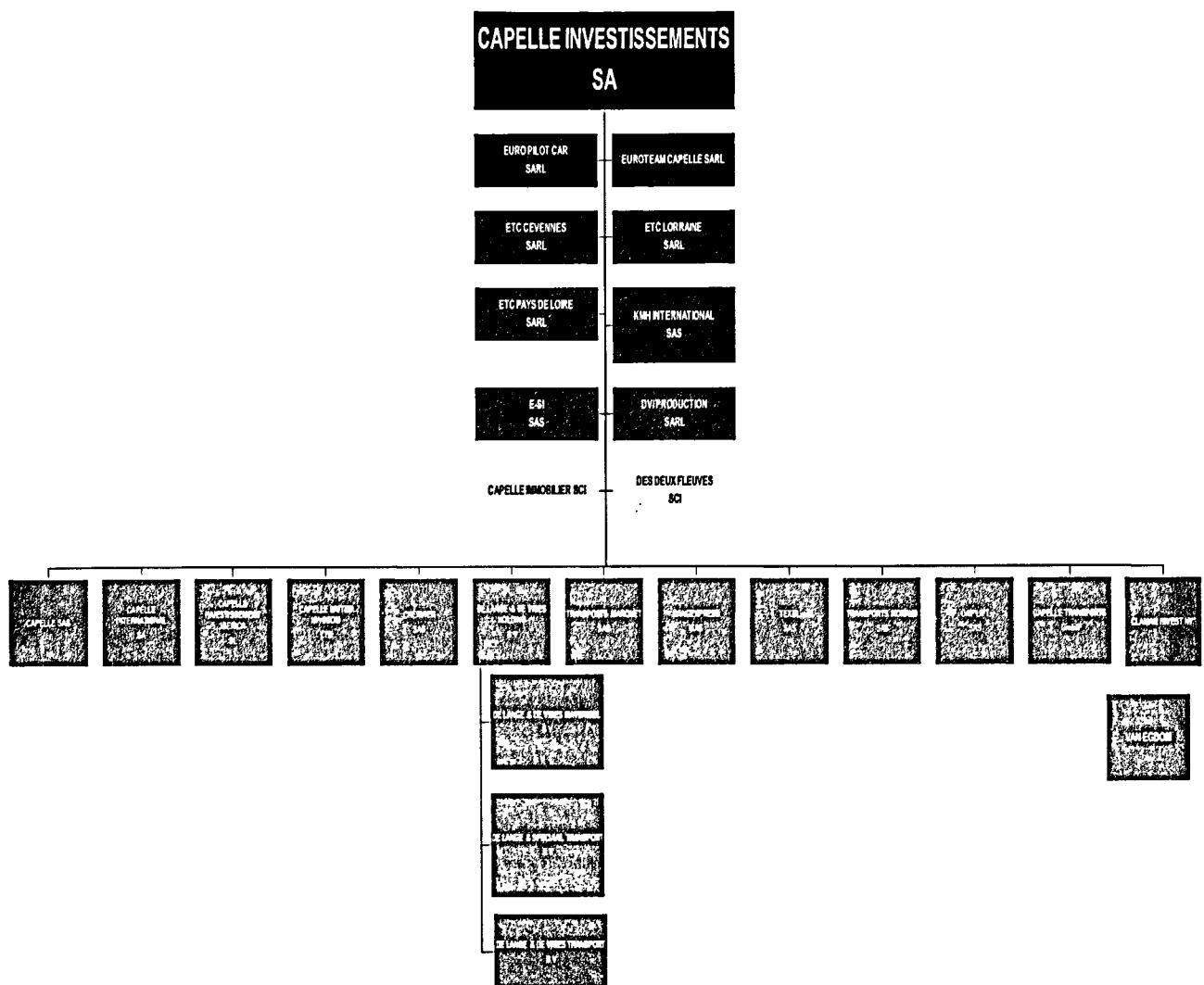
Organisation du Groupe Transports Capelle

- Groupe avec une structure transversale au service de l'opérationnel.
- Des directeurs de région sur le terrain.
- Une centralisation de l'exploitation permettant une meilleure réponse aux clients et une optimisation des moyens.
- Un pilotage centralisé du Groupe Transports Capelle au service de la stratégie.

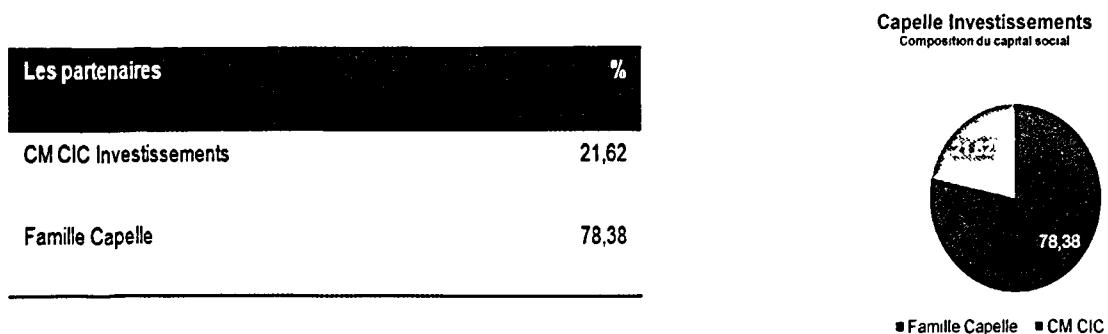
Organigramme fonctionnel du Groupe Transports Capelle



Organigroupe des filiales



L'actionnariat du Groupe Transports Capelle est partagé entre :



3 ANALYSE DES DIFFICULTES

3.1 Analyse des difficultés sur le Périmètre Transports

- Méconnaissance du métier du levage qui s'est traduite par des investissements hasardeux pour la Financière de Corton, telles que l'acquisition de nouvelles cibles dans le levage et la manutention (LORLEV, REVEL, etc..) survalorisées et surpayées de plus de 40% par rapport aux prix du marché (ex. le rachat de REVEL pour environ 17 millions d'euros alors que les offres concurrentes se situaient entre 12 et 13 millions d'euros).
- Evaluation erronée du métier du levage en estimant qu'étant capitaliste il pouvait assurer une exploitation tout en permettant un amortissement du matériel, la réalisation de plus-values et une gestion aisée des Hommes, de ce fait la perception des relations humaines, l'animation des managers-clés ont été délaissés au profit d'une appréciation financière du capital.
- Choix inopportun de matériels dans des catégories et types de grues, bras de grues et accessoires de levage motivés par la seule prise en compte des plus-values que pourraient dégager ces matériels à l'issue des crédit-baux, sans se préoccuper des besoins des managers pour répondre à l'attente du marché.
- Manque de communication entre les agences d'une même région et entre les régions générant des pertes de synergie tant en termes d'optimisation de l'exploitation des matériels qu'en termes de développement de clientèle inter-régionale ou encore de soumissionner à des marchés nationaux du fait du manque d'animation et de cohésion des équipes.
- Défaut de maîtrise de la revente du matériel sur le marché de l'occasion et forte dégradation des matériels peu ou mal entretenus contrairement aux recommandations des constructeurs générant à la revente des pertes de plus-values importantes au terme des 8 à 10 ans considérés comme l'âge moyen de revente des grues dans la profession.
- Fonds propres insuffisants avec un recours intensif et excessif au financement pour assurer la croissance externe avec de ce fait un EBITDA faible par rapport à la dette.

3.2 Analyse des difficultés sur le Périmètre Transports

- L'Offrant Branche Transports a pu constater lors de ses entretiens sur site qu'il y avait **très peu de synergies commerciale et d'exploitation** entre la filiale Augizeau et la filiale ATS ce qui ne permettait pas d'optimiser les moyens.
- Les deux structures **n'ont pas de forces commerciales communes** et ne bénéficient pas de la même structure administrative.
- Le Groupe AltéAd s'est **beaucoup diversifié dans des métiers complémentaires mais différents** ; ce qui devait être une force commerciale est devenue une faiblesse (cloisonnement entre les différentes activités).

- Le top management portait une **vision financière** du Groupe AltéAd sans stratégie opérationnelle et sans pilotage de l'intégration des sociétés.
- Les méthodes de management n'étaient pas communes.
- **La structure bilancielle est très loin des standards économiques**, dette trop importante par rapport à l'Ebitda dégagé par le Groupe AltéAd, et fonds propres insuffisants.
- **Des ratios d'exploitation très loin de nos standards.**
Le taux d'utilisation des matériels laisse apparaître une situation très insuffisante.
- **Absence de maîtrise stricte des coûts.**
- **Niveau tarifaire historique trop bas** et qui n'a fait que se dégrader au fil du temps compte tenu des difficultés de trésorerie (logique de CA vers l'affacturage).
- L'analyse comparée des indicateurs clés de performance de Transports Capelle & Altéad Transports Spécialisés permet d'entrevoir la marche de progression sur l'ensemble des postes pour la performance du futur Groupe consolidé.

4 INTERET DE LA REPRISE ET ATOUTS DES OFFRANTS

4.1 Intérêt de la reprise du Périmètre Levage et atouts de l'Offrant Branche Levage

- L'implantation du Groupe MEDIACO LEVAGE sur tout le territoire national devrait lui permettre une intégration aisée des équipes et matériels du Groupe AltéAd.
- MEDIACO a été en mesure de démontrer dans le passé sa capacité d'intégrer des activités nouvelles et les salariés qui y sont attachés.
- Le Groupe MEDIACO LEVAGE a la capacité financière de mener à bien cette opération dans des délais extrêmement courts.
- MEDIACO LEVAGE a son siège à Marseille, cependant son organisation au travers de 60 agences traduit une exploitation décentralisée sous la direction de managers locaux performants facilitant ainsi l'intégration rapide des équipes et des matériels qui rejoindront le Groupe.
- L'intégration de la branche levage du Groupe AltéAd au sein du Groupe Mediaco Levage permettrait une pérennisation de l'activité.
- Les équipes AltéAd disposent d'un véritable savoir-faire qui viendra compléter les compétences des salariés du Groupe Mediaco Levage afin de renforcer ses régions.

- Le Groupe Mediaco Levage par son offre de reprise garantit le maintien du périmètre social des sociétés d'exploitation.
- Le Groupe Mediaco Levage étant présent sur l'ensemble des régions permettra une intégration plus simple et plus rapide. Cette reprise se fera essentiellement à travers des filiales existantes et par des newco pour accueillir l'ensemble du personnel et des actifs dans des installations saines, rentables managées et bien organisées.
- Groupe familial géré en bon père de famille caractérisée par une forte proximité sur le terrain avec les hommes et femmes qui constituent nos équipes. La communication entre nos régions et nos agences nous permet d'avoir des conditions de travail et une ambiance inégalée que les salariés d'AltéAd pourront apprécier s'ils rejoignent le Groupe Mediaco.
- La sous-traitance du groupe Mediaco, au 31/12/2018, et donc l'achat de prestations externes, était de 30m€ ce qui nous permet d'être serein sur le volume d'activité futur lié à la reprise du périmètre d'AltéAd.
- Les dernières acquisitions réalisées ces 10 dernières années à savoir en 2008 le groupe SOGECOFA (à l'époque 3e levageur français), Lander Manutention en 2014, le Groupe SMMI (4 agences, 50 grues, et 90 personnes) en 2016 et récemment en 2018 la société ALM, ont toutes été intégrées rapidement par le Groupe MEDIACO en leur permettant de bénéficier des outils de gestion, du savoir-faire du Groupe et des Managers confirmés de nos entreprises.
- Les sociétés du Groupe Sogecofa qui ont rejoint MEDIACO en juillet 2008, 2 mois avant une crise financière majeure est le principal exemple de réussite d'intégration :
 - 350 personnes,
 - 150 rues
 - 18 sites.

Les sociétés du Groupe Sogecofa aujourd'hui dénommées Mediaco Est, Mediaco Poitou Charente, Mediaco Toulouse manutention, Mediaco Pays basque, Mediaco Aquitaine Sud, Mediaco Franche Comté, sont toutes bénéficiaires et gérées par les directeurs de région du Groupe Mediaco Levage avec une parfaite cohésion et collaboration entre l'ensemble des entités historiques du groupe.

- L'ensemble des salariés et des actifs du Groupe AltéAd pourront être intégrés comme le prévoit nos divers BP par entité et redonner aux salariés AltéAd un épanouissement avec une évolution vers des postes de manager.

Le Groupe Mediaco Levage serait fier et heureux de renforcer ses bases et permettre aux hommes et aux femmes qui constituent ces nouvelles agences de participer au développement de nos entreprises et au succès commun.

Sa trésorerie et sa solidité financière actuelle lui permettent sans crainte de pouvoir mener à bien le BP revu par le cabinet Deloitte dans le cadre de la reprise avec un BFR de 15m€ qui intègre 2m€ pour la remise en état du parc qui souffre actuellement d'un manque d'entretien depuis de nombreuses années.

Enfin l'Offre conjointe avec le Groupe Transports Capelle permet à l'Offrant Branche Levage de proposer une reprise par branche d'activité effectuée par 2 spécialistes du transport exceptionnel et du levage en France permettant ainsi d'assurer la pérennité des exploitations et la reprise rapide des travaux en cours sans découverte d'un nouveau métier qui nécessiterait pour un nouvel entrant de longues années d'apprentissage avant de pouvoir renouer avec la rentabilité et garantir le périmètre social.

4.2 Intérêt de la reprise du Périmètre Transports et atouts de l'Offrant Branche Transports

4.2.1 Principaux atouts de l'Offrant Branche Transports

- Le Groupe Transports Capelle est un groupe familial avec de fortes valeurs entrepreneuriales, épaulé depuis plus de 5 ans par un actionnaire minoritaire de 1er rang.
- Le Groupe Transports Capelle dispose d'une forte notoriété sur son secteur et offre une crédibilité professionnelle et financière indiscutable permettant la pérennisation et la dynamisation du fonds de commerce AltéAd.
- Cette acquisition est conforme à la stratégie de développement des activités du Groupe Transports Capelle dans une logique de renforcement de ses parts de marché en France et son maillage territorial Européen.
- L'expérience de Capelle, qui a déjà réalisé plus de 50 opérations de croissances externes, favorisera l'intégration des équipes AltéAd au sein du Groupe Transports Capelle.
- Pour cette opération le Groupe s'est entouré de conseils spécialisés ayant une forte expérience de ce type de reprise permettant d'appréhender le dossier dans sa globalité avec notamment une estimation fine des besoins de financement permettant d'assurer la pérennité de ces acquisitions.
- Le Groupe Transports Capelle saura maintenir les emplois et sauvegarder le savoir-faire des équipes AltéAd.
- La trésorerie saine et la structure bilancielle très solide du Groupe Transports Capelle permettra de sécuriser la reprise d'AltéAd.
- L'organisation transversale du Groupe Transports Capelle démontre sa capacité d'intégrer en toute sécurité les filiales transports du Groupe AltéAd. Son organisation managériale repose sur une équipe de cadres compétents avec une expérience reconnue dans les métiers du transport.

- Le portefeuille client du Groupe Transports Capelle peut s'enorgueillir des plus grands noms des industries françaises et européennes :



4.2.2 Projet de reprise de l'Offrant Branche Transports

Les 3 points clés de la reprise et la vision du Groupe Transports Capelle sont les suivants :

- La réorganisation de l'exploitation
- La redynamisation et augmentation du niveau tarifaire
- La mise à niveau des indicateurs de gestion

a) La réorganisation de l'exploitation

La première étape sera d'intégrer le pilotage de l'exploitation dans le système de dispatch centralisé de l'Offrant Branche Transports ce qui permettra d'optimiser le chiffre d'affaires par tracteur et abaisser le taux des kilomètres à vide et l'augmentation de la productivité.

b) La redynamisation et augmentation du niveau tarifaire

En parallèle, l'Offrant Branche Transports révisera les tarifs de certains contrats cadres qui sont insuffisants.

La mise en place de son CRM leur permettra aussi d'augmenter le niveau tarifaire des dossiers en transports exceptionnels.

Enfin, l'Offrant Branche Transports alignera l'activité « bras grue » sur leurs standards.

c) La mise à niveau des indicateurs de gestion

La mise en place d'un contrôle de gestion en temps réel basé sur le système Business Intelligence de l'Offrant Branche Transports et suivant ses indicateurs de performances leur permettra un pilotage précis du redressement.

5 PREVISIONS D'ACTIVITE ET DE FINANCEMENT

5.1 Prévisions d'exploitation

Les prévisions d'exploitations sont jointes à la présente Offre ABRA.

L'Offrant a effectué une étude prévisionnelle des charges d'exploitation sur la base de sa propre connaissance des coûts générés dans ce secteur d'activité ainsi que par une analyse de l'historique des comptes d'ABRA.

On trouvera ci-après les comptes d'exploitation prévisionnels des premiers exercices.

5.2 Prévisions de financement

Les prévisions de financement sont jointes à la présente Offre ABRA.

5.2.1 Financement des actifs immobilisés : fonds de commerce et immeubles

Financement par apport en compte-courant de Mediaco Levage.

5.2.2 Financement du besoin en fonds de roulement

Financement par apport en compte-courant de Mediaco Levage.

Seront communiquées à bref délai les lettres d'engagement de Mediaco Levage d'apports en compte courant à Mediaco Franche Comté.

6 MODALITES DU PLAN DE CESSION

6.1 Cession de l'unité économique d'ABRA

L'Offre ABRA porte sur l'unité économique d'ABRA :

- Site de Marsannay ;
- Site le Creusot ;
- Site de Dracy le Fort.

Le bail du site de stockage de Chevigny Saint Sauveur ne sera pas repris et le bail du site de Meyzieux est résilié.

6.1.1 Plan social (L 642-2, II, 5°)

L'Offrant poursuivra l'ensemble des contrats de travail (CDI, CDD et contrat d'apprentissage) d'ABRA dont la liste figure à l'Annexe 8.

Sans préjudice des précisions apportées ci-après s'agissant des engagements unilatéraux et accords collectifs et de leurs conséquences, la poursuite de ces contrats de travail s'effectuera aux conditions contractuelles et selon les textes actuellement en vigueur, et ce à compter de la date d'entrée en jouissance.

L'Offrant s'engage à reprendre les droits acquis par les salariés, notamment indemnités, heures supplémentaires, 13^{ème} mois, congés payés, etc. relatifs à l'activité postérieure à l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire, uniquement pour ce qui concerne les salariés repris et pour les sommes qui n'auraient pas été payées.

Le salaire du mois écoulé sera en tout état de cause pris en charge quelle que soit sa date de paiement par le cédant.

6.1.2 Désignation des biens, droits et contrats repris (L 642-2, II, 1^o et 3^o)

6.1.2.1 Actifs immobilisés

A. Fonds de commerce – Acquisition de l'intégralité des actifs

La présente Offre ABRA porte sur l'acquisition de l'intégralité des actifs d'ABRA, et notamment :

- la clientèle,
- les marques et tous droits d'usage et d'exploitation y afférents,
- les brevets,
- les sigles et logos type,
- les sites internet,
- les noms de domaine,
- les codes sources,
- les licences, le savoir-faire,
- les patrons,
- les moules,
- les outillages,
- les prospects,
- les plans,
- les logiciels,
- une sauvegarde totale du serveur informatique sera réalisée dans les 48 heures précédant la date d'audience au cours de laquelle seront analysées les offres de cession aux fins d'adoption d'un plan de cession. A l'issue du premier jour ouvré travaillé précédent la date de réalisation, cette opération sera renouvelée.
- les dessins,
- les bases de données,
- les modèles,
- les fichiers clients-fournisseurs,
- les certificats de qualité,
- les archives, notamment techniques,
- le bénéfice des contrats transférés,
- de manière générale, tous droits de propriété intellectuelle et tous droits de propriété littéraire et artistique (en ce inclus lesdits droits portant sur les catalogues des Sociétés Cibles)
- le nom et le droit de se dire successeur.

Toutes autorisations administratives ou légales nécessaires à l'exploitation de l'unité économique reprise s'entendent comme nécessairement indissociées des éléments d'actif, l'Offrant n'ayant été informé, d'aucune difficulté.

**Matériel*

L'ensemble des matériels, mobiliers, et agencements des différents sites d'exploitation, et notamment ceux figurant sur les inventaires des commissaires-priseurs, ainsi que sur les registres d'immobilisation de chacune des sociétés, sont concernés par l'offre de reprise.

Il est précisé que l'Offrant sollicite le transfert de l'ensemble des éléments corporels, qu'ils soient visés ou non sur l'état d'inventaire des biens, dressé par le commissaire-priseur mandaté à cet effet, lequel état ne revêt pas nécessairement un caractère exhaustif.

***Prix des éléments incorporels et du matériel**

- éléments incorporels : 1 000 €
- matériel : 5 000 €
(à répartir au prorata de chacun des inventaires en valeur de destination, réalisés par le commissaire-priseur)

Il n'a été porté à la connaissance de l'Offrant aucune inscription de privilège spécial, nantissement d'éléments incorporels ou de gage sur matériel, ni aucun droit de rétention grevant des biens compris dans la cession, tels que visés à l'article L. 642-12 du code de commerce.

B. Le carnet de commandes

Le prix pour les carnets de commande clients d'ABRA est de un euro.

Les commandes de matières effectuées durant la période d'observation : l'Offrant s'engage à reprendre les commandes de matières effectuées durant la période d'observation, non livrées à la date d'entrée en jouissance, sous réserve que ces commandes aient été effectuées à un prix de marché et que les achats soient en lien avec les commandes clients.

C. Immeubles

*** Désignation des immeubles repris :**

Terrain et bâtiment à Marsannay

*** Prix des immeubles repris :**

150 000 euros

*** Modalités de paiement du prix :**

Le prix de chaque immeuble repris sera payé à la signature des actes de cession.

6.1.2.2 Stocks

Le prix relatif à l'ensemble des stocks d'ABRA dont la reprise est proposée est de 3 000 euros.

Après avoir examiné la qualité et les quantités des stocks présents dans les différents sites, il a été constaté :

- Matière première

Ces stocks incluront :

- les produits tels que consommables, outils, pièces de rechange y compris non inventoriées ;
- tout élément ayant fait l'objet d'un dépôt chez un tiers.

De plus, il est indispensable qu'aucune liquidation massive ou partielle n'intervienne avant l'entrée en jouissance afin de ne pas mettre l'approvisionnement en péril.

Traitemet des clauses de réserve de propriété :

L'Offrant s'engage à supporter la charge des réserves de propriété sous les conditions expresses suivantes :

- cette charge devra résulter de l'application stricte des articles L. 624-16, L. 624-17 et R. 624-13 et suivants du Code de commerce.
- l'Offrant sera subrogé dans les droits du débiteur dans le cadre de la procédure prévue par les articles L. 624-16, L. 624-17 et R. 624-13 et suivants du Code de commerce ; ils pourront ainsi participer sans réserve à la vérification de l'application des réserves de propriété et intervenir en tant que partie à la procédure.
- aucun accord ne devra être donné tant par l'administrateur que par le mandataire judiciaire, ou le liquidateur ou le commissaire à l'exécution à toute demande de revendication ou de restitution d'un bien sans l'accord de l'Offrant et ce dans le cadre de l'application de l'article L. 624-17 du Code de commerce.

La subrogation permettra au cessionnaire concerné d'intervenir tant dans le cadre de la procédure devant le mandataire de justice que de celle devant le Juge Commissaire, voire devant toute juridiction qui aurait à connaître de l'application de la clause et de la demande en revendication ou restitution.

L'Offrant pourra, en tout état de cause, offrir aux créanciers revendiquant la restitution en nature du bien ou le paiement de son prix.

6.1.2.3 Transfert de contrats

La liste des contrats nécessaires au maintien de l'activité dont l'Offrant le transfert figure en Annexe 7 en application de l'article L. 642-7 du Code de commerce :

- crédit-bail mobilier/immobilier, cocontractant
- bail
- contrats de prestations de services

S'agissant des baux qui seraient expirés à la date des présentes, l'Offrant sollicite le droit au renouvellement y afférent.

S'agissant des contrats de crédit-bail, leur transfert comprendra le bénéfice des promesses de vente à terme ou des levées d'option usuelles et pour les locations, le bénéfice des options d'achat éventuelles.

En ce qui concerne l'ensemble des contrats transférés listés à l'Annexe 7, il est manifeste que le Tribunal devra les considérer comme étant nécessaires au maintien de l'activité et ordonner la cession de ces contrats nonobstant toute clause contraire.

Ce transfert de contrats est une condition essentielle de la présente offre.

Conformément à l'article R. 642-7 du Code de commerce, il conviendra de convoquer les différents cocontractants à l'audience.

En tout état de cause et nonobstant toute clause contraire, aucun arriéré relatif aux contrats transférés ne sera à la charge de l'Offrant dont l'engagement de poursuite des contrats prend effet lors de l'entrée en jouissance et se limite aux obligations nées à compter de celle-ci exception faite des clauses de solidarité inversée et des sommes à payer au titre des options d'achats stipulées dans les crédits-baux.

De même, l'Offrant ne pourra être tenu au titre d'éventuels litiges dont le fait générateur se situerait avant la date d'entrée en jouissance.

*** Dépôts de garantie**

Les dépôts de garantie des baux et autres titres d'occupation qui ne seront pas consommés lors de la prise de jouissance de l'Offrant seront versés entre les mains des organes de la procédure, à défaut, ils seront reconstitués entre les mains du co-contractant.

Les justifications de la non consommation devront être fournies par la société et confirmées par le co-contractant.

Les autres dépôts de garantie sont exclus du périmètre de la reprise.

6.1.2.4 Droits et actions litigieux

Il n'a été porté à la connaissance de l'Offrant aucune information relative à l'existence d'un quelconque contentieux ou d'une quelconque réclamation portant sur un actif inclus dans le périmètre de la reprise.

Le cas échéant, sous réserve de la réalisation d'un audit juridique et financier approfondi, l'Offrant se réserve le droit de solliciter le transfert de tout droit et action en justice, dans laquelle ABRA serait demanderesse, en lien avec les actifs transférés.

6.2 Tableau récapitulatif détaillant l'ensemble des actifs, emplois, et contrats repris ainsi que les prix y afférents.

Contrats de travail poursuivis et non poursuivis (nombre par CSP)	34 contrats poursuivis 0 contrat non poursuivi (cf Annexe 8)
Estimation des droits acquis augmentatifs de prix	4 004 €
Prix des actifs incorporels	1 000 €
Prix des actifs corporels	5 000 €

Prix des carnets de commande	1 €
Prix des contrats transférés	1 €
Prix des immeubles Désignation des immeubles repris	Terrain et bâtiment à Marsannay 150 000 €
Crédit-bail : Droit au bail Bénéficiaire de la promesse	1 €
Stocks	3 000 €
Estimation des charges financières (L.642-12 du Code de commerce)	0
Liste des contrats dont le transfert est sollicité	(cf Annexe 7)
Total prix d'acquisition	159 002 €

6.3 Application de l'article L. 642-12 du Code de commerce

- Il n'a été porté à la connaissance de l'Offrant aucune inscription, privilège, nantissement de quelque nature que ce soit attachés aux actifs objets de la présente Offre ABRA ;
- La présente cession portant sur des biens grevés de nantissements sur fonds de commerce, l'Offrant sollicite qu'une quote-part du prix soit affectée par le Tribunal à chacun des biens inclus dans la cession pour la répartition du prix et l'exercice du droit de préférence (alinéa 1).
- Le complet paiement du prix par l'Offrant emportera purge des inscriptions grevant les fonds de commerce et plus généralement les actifs cédés (alinéa 2).

S'agissant des immeubles dont le rachat est sollicité, il n'a été porté à la connaissance de l'Offrant aucune inscription d'hypothèques, telles que visées à l'article L.642-12 du Code de commerce.

6.4 Date de réalisation (L 642-2, II, 4°)

L'Offrant, dans un souci d'éviter toute accélération de la dégradation des fonds de commerce, souhaite reprendre l'exploitation desdits fonds dans les plus brefs délais.

La présente proposition ne peut voir sa validité dépasser la date du 31 août 2019.

Pour assurer une continuité de l'exploitation, il est sollicité du Tribunal qu'il confie au cessionnaire la gestion de l'entreprise cédée, dans le cadre de l'application de l'article L. 642-8 du Code de commerce.

Toutefois, s'agissant du transfert des contrats de travail, celui-ci sera réalisé uniquement à la date de la détermination définitive de la liste nominative des salariés dont le contrat de travail est poursuivi par le cessionnaire.

6.5 Garanties (L642-2, II, 6°)

Outre l'importance des fonds propres des groupes auquel appartient l'Offrant, il sera fourni en Chambre du Conseil un engagement de souscription du capital, et le cas échéant, des apports en compte courant à hauteur des sommes indiquées dans le plan de financement.

De plus, il sera fourni un chèque de banque au soutien des engagements de paiement du prix de cession.

6.6 Prévisions de cession d'actifs (Article L 642-2, II, 7° du Code de commerce)

Exceptés les actifs circulants, le matériel endommagé ou obsolète et le matériel à renouveler, aucune cession d'actifs n'est envisagée dans les deux ans.

6.7 Durée des engagements souscrits

- En matière sociale : l'Offrant s'engage à ne pas initier de Plan de Sauvegarde de l'Emploi dans les 24 mois du jugement ordonnant la cession.
- En matière de cession d'actifs immobilisés : sauf à des fins de remplacement l'Offrant s'engage à ne pas céder d'actifs immobilisés objet de la présente Offre ABRA au cours des 24 mois suivant la cession (cf. article 6.7).

6.8 Conditions particulières

- *Indissociabilité*

La reprise de l'unité économique ne s'entendant que dans le cadre d'une reprise globale des entités du Groupe AltéAd mises en redressement judiciaire, les offres de reprise suivantes formulées pour chacune des entreprises du Groupe AltéAd sont indissociables :

- | | |
|-------------------|--------------------------------|
| 1. Offre Augizeau | 12. Offre ASL |
| 2. Offre ABRA | 13. Offre ATS |
| 3. Offre ADR | 14. Offre FALM |
| 4. Offre AFL | 15. Offre FAT |
| 5. Offre AGM | 16. Offre FOS |
| 6. Offre AIE | 17. Offre Lorlev |
| 7. Offre AL | 18. Offre Provence |
| 8. Offre ALL | 19. Offre Financière de Corton |
| 9. Offre AML | 20. Offre Altéad SAS |
| 10. Offre AOLM | 21. Offre Altéad Management |
| 11. Offre ANLM | |

La présente condition ne constitue pas une condition suspensive dans la mesure où sa réalisation n'est pas dépendante d'un tiers mais relève uniquement de l'appréciation du tribunal de céans.

- ***Droit de mutation, Impôts et Taxes :***

L'Offrant précise qu'il entend bénéficier des mesures d'exonérations fiscales (impôt sur les sociétés, taxe foncière, cotisation foncière des entreprises...) destinées à la reprise d'établissements industriels en difficulté, et qu'ils souhaitent que les actes de cession bénéficient de toute réduction des droits de mutation.

- ***Action, instance, contentieux :***

Il n'a été porté à la connaissance de l'Offrant aucune action, instance, demande, réclamation, susceptible de porter atteinte aux éléments d'actifs et à l'exploitation acquis.

- ***Frais et préparation des actes de cession :***

Les actes de cession seront diligentés par les conseils de l'Offrant avec, le cas échéant, la participation du conseil des Sociétés Cibles et/ou des mandataires en charge des opérations de cession.

L'Offrant s'engage à supporter l'ensemble des frais, droits et taxes inhérents à la cession à intervenir, ainsi que les émoluments et honoraires des rédacteurs d'actes.

- ***Conservation des archives***

L'Offrant conservera les archives commerciales et sociales relatives aux salariés transférés pendant la durée légale et les mettra à la disposition des administrateurs judiciaire, ou le cas échéant, des mandataires judiciaires si besoin est.

7 CONDITION SUSPENSIVE

Dans le cadre de la présente Offre, l'Offrant Branche Levage et l'Offrant Branche Transports vont saisir l'Autorité de la Concurrence de l'Offre afin d'obtenir un accord sur les acquisitions proposées.

Cet accord constitue une condition suspensive à la présente Offre.

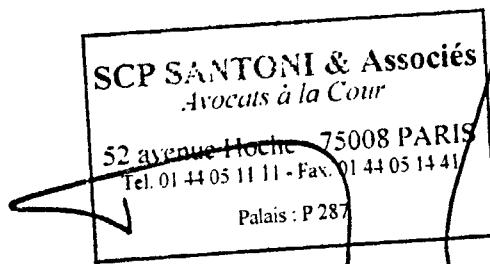
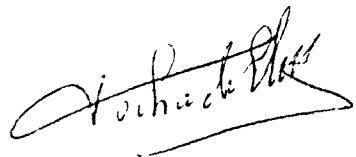
L'Offrant informera au plus tard lors de l'audience appelée à statuer sur les offres sur sa capacité à lever ou renoncer à cette condition suspensive.

8 ANNEXES

1. Extraits K bis de Mediaco Levage et de Mediaco Franche-Comté
2. Copie de la pièce d'identité du représentant légal de Mediaco Franche-Comté
3. Attestation d'indépendance et de sincérité du prix de Mediaco Franche-Comté
4. Plaquette commerciale de l'Offrant Branche Levage
5. Comptes annuels des trois derniers exercices de l'Offrant Branche Levage, de Mediaco Levage et de Mediaco Franche-Comté
6. Prévisionnels d'exploitation et de trésorerie
7. Liste des contrats repris
8. Liste des postes repris et des postes supprimés

Fait à Paris

Le 21 juin 2019





Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 14 juin 2019

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	417 707 163 R.C.S. Agen
<i>Date d'immatriculation</i>	24/02/1998
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	MEDIACO FRANCHE-COMTE
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Capital social</i>	50 000,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	Zone Industrielle 47400 Fauillet
<i>Activités principales</i>	En France & à l'étranger location négoce & utilisation de tous matériels & véhicules de bâtiments de travaux publics & autres manutention levage transport de tout matériel de tout objet lourd & volumineux exécution de travaux publics & privés soit par soumission adjudication marche de gré à gré.
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 23/02/2097
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

<i>Nom, prénoms</i>	TICHADELLE Herve Aimé Roger
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 01/07/1944 à Marseille (13)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	124 rue Charras 13007 Marseille

Commissaire aux comptes titulaire

<i>Dénomination</i>	GRANT THORNTON
<i>Forme juridique</i>	Société anonyme à conseil d'administration
<i>Adresse</i>	29 rue du Pont 92200 Neuilly-sur-Seine
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	632 013 843 RCS Paris

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	Zone Industrielle 47400 Fauillet
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	En France & à l'étranger location négoce & utilisation de tous matériels & véhicules de bâtiments de travaux publics & autres manutention levage transport de tout matériel de tout objet lourd & volumineux exécution de travaux publics & privés soit par soumission adjudication marche de gré à gré.
<i>Date de commencement d'activité</i>	02/02/1998
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

IMMATRICULATIONS HORS RESSORT

R.C.S. Dijon
R.C.S. Besançon

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- *Mention du 01/01/2009*

En application du décret n° 2008-146 en date du 15 février 2008, modifiant le siège et le ressort des tribunaux de commerce, l'ensemble des dossiers inscrits au registre du commerce et des sociétés du greffe du tribunal de commerce de Marmande ainsi que les dossiers d'inscriptions de sûretés et privilégiés ont été transférés au greffe du tribunal de commerce d'Agen. Cette modification prend effet au 1er janvier 2009. Le greffe d'Agen décline toute

Greffé du Tribunal de Commerce d'Agen

6 RUE LOMET

47000 AGEN

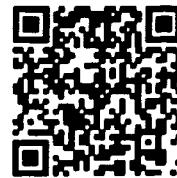
N° de gestion 1998B50026

responsabilité sur toute mention ou inscription erronée ou omise par le fait du greffé précédemment compétent.

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT



Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 18 juin 2019

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	325 793 560 R.C.S. Marseille
<i>Date d'immatriculation</i>	13/11/2002
<i>Transfert du</i>	R.C.S. de Strasbourg en date du 30/10/2002
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	MEDIACO LEVAGE
<i>Forme juridique</i>	Société anonyme
<i>Capital social</i>	6 895 080,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	17 Avenue André Roussin Espace Jean Jacques Vernazza 13016 Marseille
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 18/11/2032
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président du directoire - Membre du directoire

<i>Nom, prénoms</i>	VERNAZZA Alexandre-Jacques
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 10/04/1985 à Marseille (13)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	161 Rue Du Commandant Rolland 13008 Marseille

Président du conseil de surveillance - Membre du conseil de surveillance

<i>Nom, prénoms</i>	VERNAZZA Joëlle
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 19/10/1952 à Marseille (13)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	136 Rue Commandant Rolland les Oréades 13008 Marseille

Vice-président du conseil de surveillance - Membre du conseil de surveillance

<i>Nom, prénoms</i>	MARINATO Sylvain
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 22/09/1941 à Boulogne-sur-Gesse (31)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	5 Rue du Chasseur 67240 Bischwiller

Membre du directoire - Directeur général

<i>Nom, prénoms</i>	TICHADELLE Hervé
<i>Nom d'usage</i>	TICHADELLE
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 01/07/1944 à Marseille 1er (13)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	124 Rue Charras 13007 Marseille

Membre du conseil de surveillance

<i>Nom, prénoms</i>	VERNAZZA Annabelle
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 19/01/1982 à Marseille (13)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	120 Rue du Commandant Rolland les Jardins de Thalassa Bat E 13008 Marseille

Membre du conseil de surveillance

Nom, prénoms VERNAZZA Rodolphe
Date et lieu de naissance Le 26/04/1993 à Marseille (13)
Nationalité Française
Domicile personnel 136 Rue du Commandant Rolland les Oréades 13008 Marseille

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination GROUPE FGC
Forme juridique Société par actions simplifiée
Adresse 64 Chemin de la Baume 83000 Toulon
Immatriculation au RCS, numéro 739 500 700 R.C.S. Toulon

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination GRANT THORNTON
Forme juridique Société anonyme
Adresse 29 rue du Pont 92200 Neuilly-sur-Seine
Immatriculation au RCS, numéro 632 013 843 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux comptes suppléant

Dénomination FRANCE AUDIT EXPERTISE
Forme juridique Société à responsabilité limitée
Adresse 64 Chemin de la Baume 83200 Toulon
Immatriculation au RCS, numéro 351 473 988 R.C.S. Toulon

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement 17 Avenue André Roussin Espace Jean Jacques Vernazza 13016 Marseille
Activité(s) exercée(s) La gestion de participation et la fourniture de toutes prestations de direction administrative comptable informatique financières ou autres liées à ces participations
Date de commencement d'activité 30/10/2002
Origine du fonds ou de l'activité Crédit
Mode d'exploitation Exploitation directe

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- *Mention n° 6195 du 13/11/2002* La société ne conserve aucune activité à son ancien siège
- *Mention n° 13937 du 28/07/2003* Mise en harmonie des statuts avec la loi 2001-420 du 15 mai 2001 30/04/2003

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

ATTESTATION

LES SOUSSIGNÉS :

1. Monsieur Alexandre-Jacques VERNAZZA.

agissant comme représentant des sociétés :

- MEDIACO LÉVAGE SA (RCS Marseille 325 793 560) ;
- MEDIACO MARSÉILLE MANUTENTION (RCS Marseille 790 327 399) ;
- MEDIACO VENDÉE (RCS Saint-Nazaire 842 619 736) ;
- MEDIACO NORMANDIE (RCS Le Havre 444 639 330) ;
- MEDIACO VAUCLUSE (RCS Avignon 325 041 952) ;
- MEDIACO BRETAGNE (RCS Brest 353 748 825) ;
- MEDIACO FOS (RCS Salon-de-Provence 341 770 329).

Et

2. Monsieur Hervé TICHADELLE.

agissant comme représentant de la société :

- MEDIACO FRANCHE-COMTÉ (RCS Agen 417 707 163).

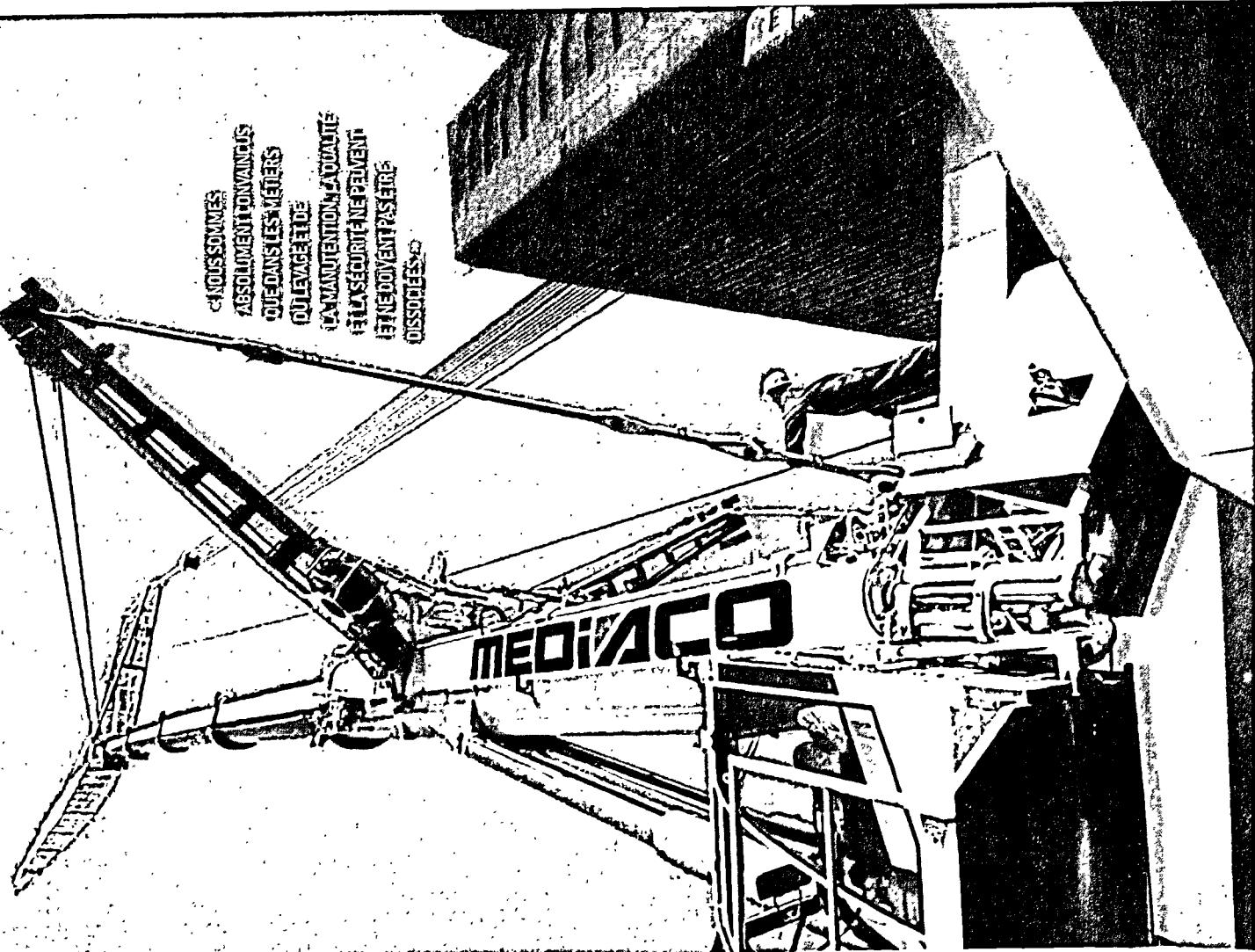
- Déclarent que le prix de cession, figurant dans l'offre déposée sous notre responsabilité le 21 juin 2019 est sincère et véritable et qu'aucune somme complémentaire n'a été, ou ne sera versée à quiconque, à l'insu du Tribunal, sous quelque forme que ce soit, pour quelque motif que ce soit.
- Certifient et déclarent qu'il n'existe aucun lien juridique, direct ou indirect, ni familial jusqu'au deuxième degré inclusivement entre, d'une part, les associés des sociétés (sociétés candidates) sus-mentionnées et de toute personne morale qu'elles pourraient se substituer avec l'accord du Tribunal pour la réalisation de leur offre du 21 juin 2019, et d'autre part, les dirigeants et associés des sociétés (sociétés en procédure collective) du Groupe ALTEAD.
- Certifient sur l'honneur n'être frappés d'aucune interdiction de gérer et/ou d'administrer une société.

Fait à Paris,
Le 21 juin 2019

MEDIACO



CE NOUS SOMMES
ASSORTEMENT INFRANCHIS
QUE DANS LES VÉHICULES
QUE LE VÉHICULE
LA MANUTENTION, LA QUALITÉ
IL Y A SÉCURITÉ NE PEUVENT
ETTE DOIVENT PAS ÊTRE
DISSOUDÉES.



UNE ORGANISATION COMPLÈTE DE SERVICES, PREMIER RÉSEAU EN FRANCE DANS LE LEVAGE ET LA MANUTENTION

MEDIACO LEVAGE

N°1 du levage et de la manutention :
60 agences, 3 000 matériels dont 600 grues de 30 à 800 T de capacité.

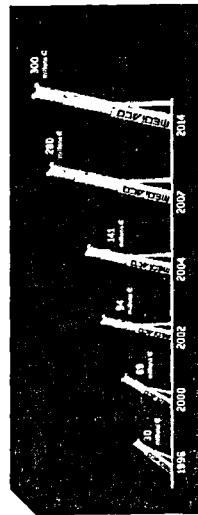
- Présentation
- Qualité, sécurité, environnement
- Grues et camions
- Maxilift - Heavy Crane Division
- première société française de levage lourd
- Nacelles automotrices, sur porteur VL et PL jusqu'à 80 m, chariots télescopiques.
- Transfert/Maintenance Industrielle

MEDIACO VRAC

- N°1 mondial dans la production d'huile de pépins de raisin et tournesol à très haute teneur oléique
- GHM - Grandes Huileries MEDIACO® & Provence Huiles
- Derivados Vinicos, Argentine
- Stockage de liquides (ports de Marseille et Sète)
- Logistique et stockage de marchandises diverses
- Transports de produits liquides
- Location d'entrepôts pour la logistique de classe A (70 000m²)
- Gestion d'équipements, Parking public de 420 places à Cannes

CHIFFRES CLÉS

- Plus de 300 millions d'euros de CA
- > 60 agences
- > 600 grues jusqu'à 800 T
- > 1 500 collaborateurs





LE GROUPE

C'est en 1942 que Jean-Jacques VERNAZZA, Grâce à son réseau, sa qualité de prestation et à ses hommes, le Groupe MEDIACO LEVAGE, est actuellement leader en France dans le portage, la manutention, et les services industriels, complémentaire à son activité fin 1942, la société MEDIACO ACCONAGE voit le jour.

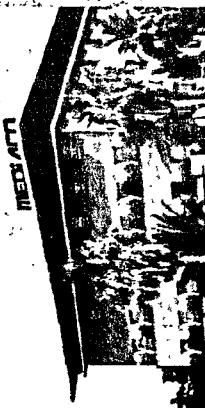
Dans les années 50, l'acquisition d'une grue sur porteur de marque Nordest fut le premier pas vers l'achat d'autres grues portuaires.

Fin 1972 Christian Jacques VERNAZZA fonde MEDIACO LEVAGE. Très attaché à la Ville de Marseille et largement impliqué dans le développement de l'économie locale et les projets industriels innovants, il a tenu à y conserver le siège social du Groupe.

MEDIACO démarre son activité de levage avec l'acquisition des matériels les plus performants de l'époque, notamment une Grove TM800 [la plus puissante grue à flèche télescopique au monde en 1973].

Progressivement, le parc passe de la Grue Treillis à la Telescopique, ce qui permet à MEDIACO LEVAGE d'étendre rapidement sa notoriété en France.

MEDIACO LEVAGE a été le précurseur dans l'implantation du 1^{er} réseau de levage et de manutention en France et a conforté sa position par l'acquisition du Groupe SGECOTA en 2008, ainsi que par d'autres acquisitions stratégiques par la suite sur tout le territoire.



NOTRE DÉMARCHE QSE

QUALITÉ, SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT

MEDIACO considère la qualité, la sécurité, la santé et l'environnement, comme la priorité dans tous ses développements.

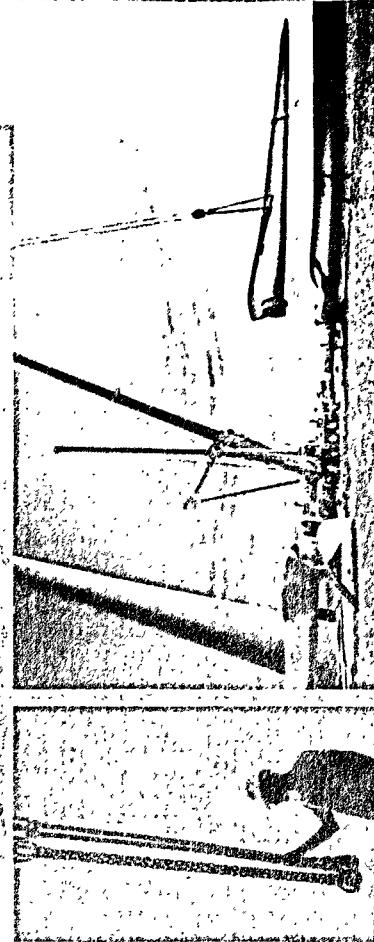
Garantir durablement des prestations de qualité en toute sécurité, dans le respect des hommes et des biens, est pour MEDIACO une préoccupation au quotidien.

ISO 9001 version 2008

SNCF U2311

CEFRUE

CEFRUE



Engagée depuis plus de vingt ans dans l'application d'un système intégré qualité, sécurité, santé et environnement, MEDIACO répond aux exigences des référentiels :

MASE et UIC

ISO 9001 version 2008

qualité sécurité nucléaire UTD EDF

SNCF U2311

CEFRUE

MEDIACO est habilité à intervenir sur sites nucléaires et sites chimiques SEVESO.

Aussi MEDIACO élève ses exigences et s'investit plus particulièrement dans l'harmonisation et l'évolution des normes de sécurité qui régissent notre industrie et son environnement :

La promotion du guide des « bonnes pratiques » du levage et de la manutention par l'information, la communication auprès de ses clients et de ses différents partenaires,

Une modernisation permanente de son parc engins par des programmes de renouvellement ambitieux, garantissant ainsi la sécurité des hommes et favorisant la préservation de l'environnement,



MEDIACO LEVAGE

N°1 DU LEVAGE ET DE LA MANUTENTION EN FRANCE



Le groupe MEDIACO propose au travers de son réseau de 60 agences de proximité et de ses équipes de professionnels, deux types de services régis par les conditions générales de l'UFL (l'Union Française du Levage) :

- ▶ la location de matériels grues et camions
- ▶ la prestation de services :
 - levage et transport
 - montage et installation d'équipements neufs
 - manutention de machines outils, d'appareils chaudronnés...
 - démantèlement et déconstruction comprenant l'évacuation des déchets
 - installations ou transferts de machines et d'unités de production
 - études de conception et de réalisation de projets industriels

LOCATION DE GRUES ET CAMIONS

Ce contrat est réglé par les conditions générales de location de l'UFL.

- ▶ Le client locataire qui loue un matériel de levage est seul responsable de la bonne exécution des opérations. Il désigne lui-même un chef de manœuvre qui sera chargé de la bonne exécution des opérations de levage et de donner les directives au chauffeur grutier en ce sens.

complète des opérations et sur lequel est transféré le lien de subordination. Diss la mise à disposition du matériel, le locataire acquiert la qualité de responsable du personnel de conduite.

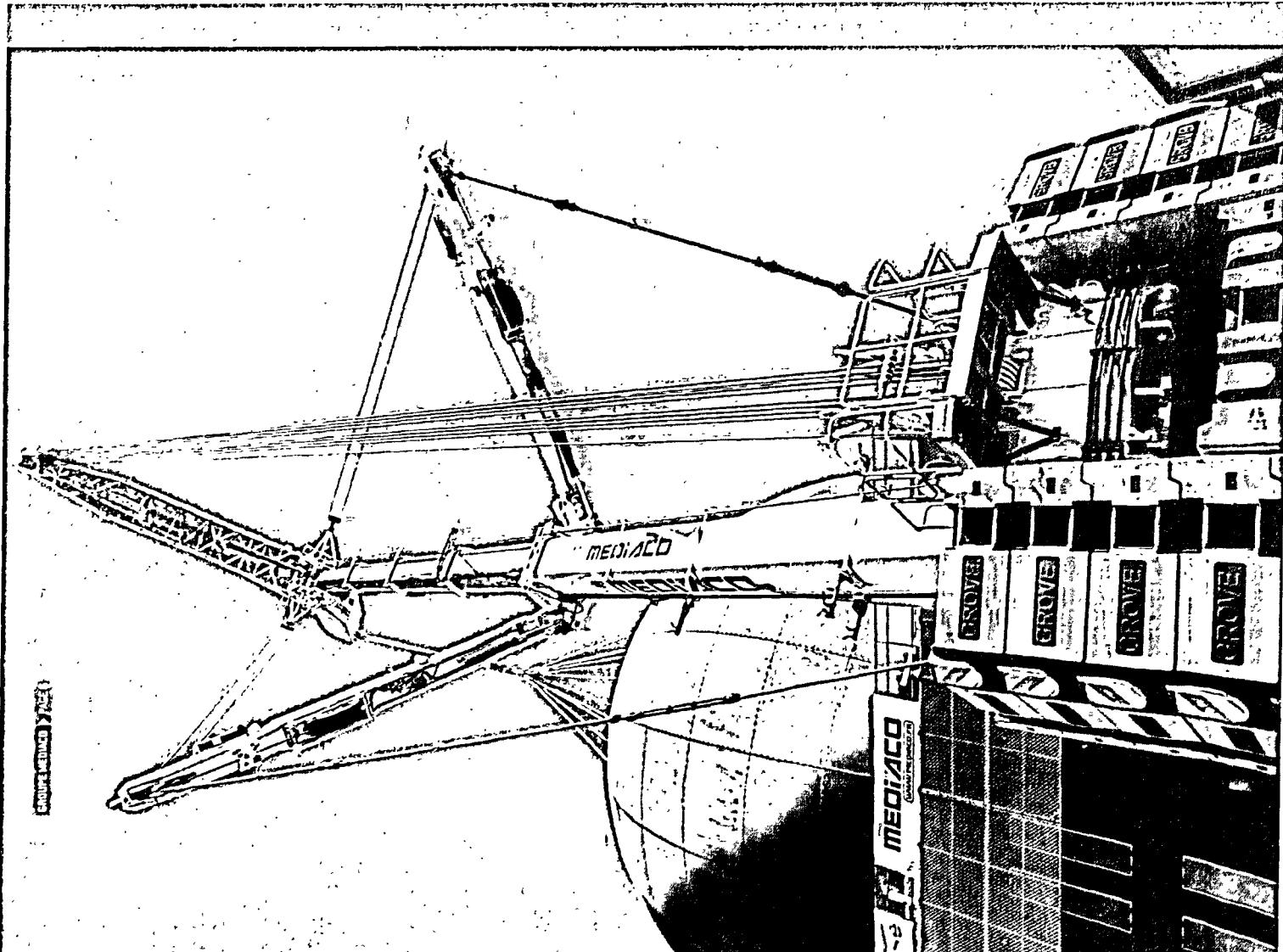
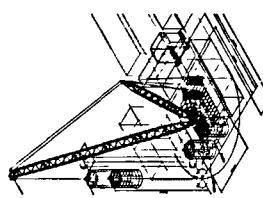
PRESTATION DE LEVAGE

MEDIACO LEVAGE prend en charge le levage à effectuer et assure la maîtrise et la responsabilité de l'opération de levage.

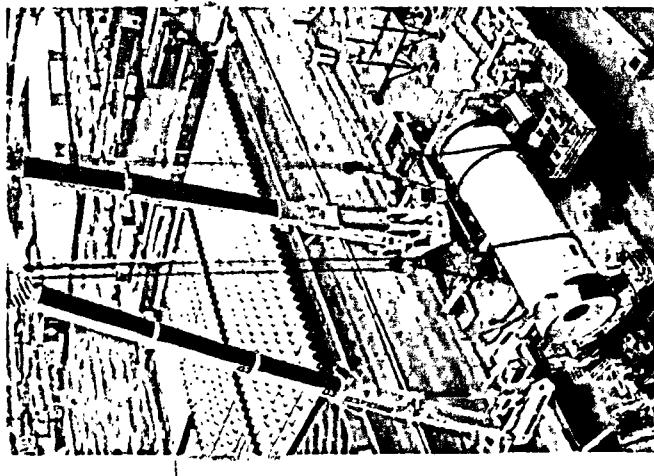
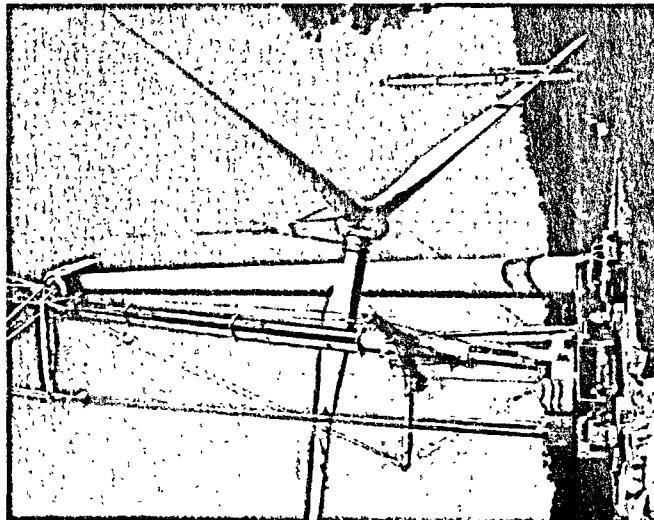
- ▶ Au-delà du matériel et de son chauffeur, MEDIACO fournit dans ce contrat :
 - ▶ un chef de manœuvre qui dirige et supervise l'opération de levage
 - ▶ études de chantier avec établissement de certificat d'adéquation

LE BUREAU D'ÉTUDES

Le bureau d'études est basé au siège du groupe MEDIACO. Il élabore toutes les études, calculs, plans, expertises et suivis techniques des projets du groupe, pour effectuer des opérations globales de levages et manutentions dans tous les secteurs d'activités (Pétrochimie, Chimie, Bâtiment, Industrie, Génie civil, Nucléaire, Energies). L'ensemble des études sont élaborées avec des outils informatiques, par une équipe très mobile venant soutenir l'expérience, et la compétence de nos équipes de terrain dans le respect des règles de sécurité.



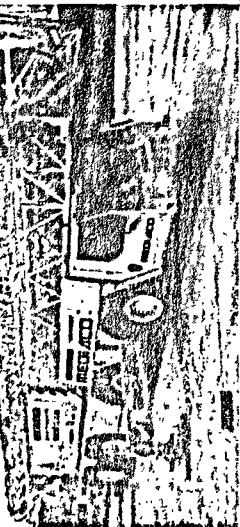
NOS MATERIELS



GRUES

MEDIACO dispose d'un parc de 600 grues de 35 à 800 T réparties dans nos 60 agences, disponibles 24h/7 et capables d'effectuer tout travail et levage :

- grues automotrices rapides de 35 à 800 T
- grues automotrices lentes de 30 à 100 T
- grues surchenilles de 80 à 800 T

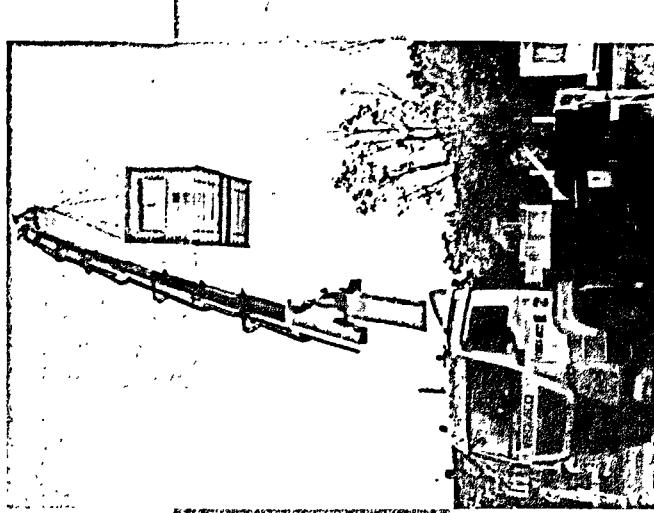
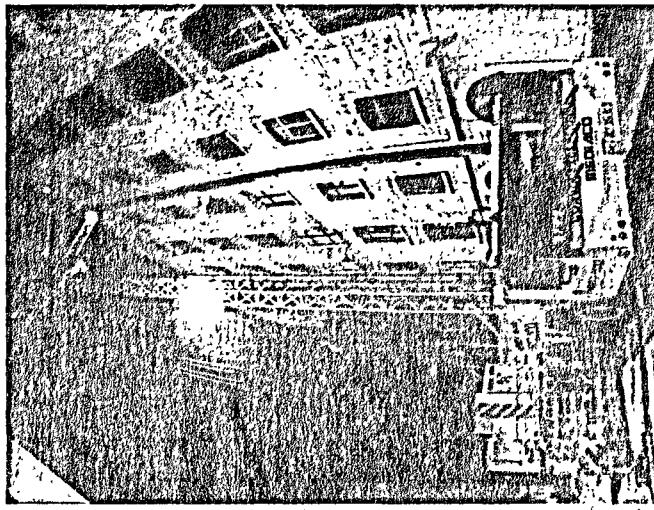


MEDIACO MAXILIFT

HEAVY CRANE DIVISION

Une flotte de 19 machines de 300 à 800 T en France destinée aux gros levages.

- 2 grues chenilles 300 et 800 T
- 3 grues télescopiques de 700 T
- 2 grues télescopiques de 500 T
- 7 grues télescopiques de 400 T
- 5 grues télescopiques de 300 T



GRUES À TOUR MOBILES

22 grues à tour mobiles de type MK réparties en France (88/110 et 140)

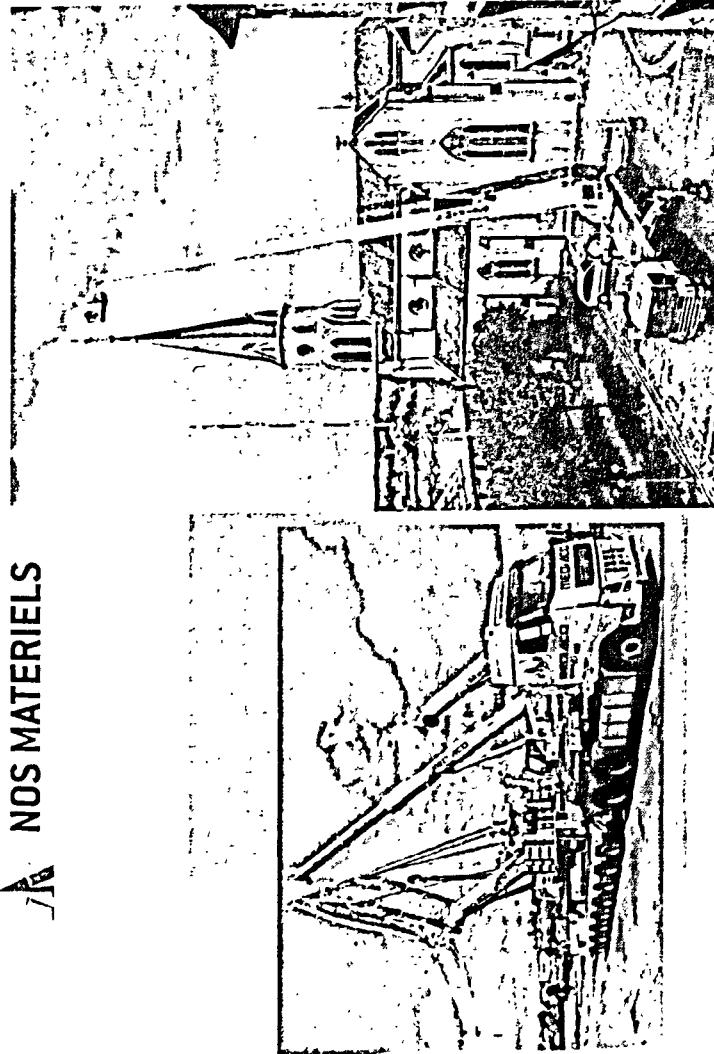
- 16 grues MK 88
- 4 grues MK 110
- 2 grues MK 140

CAMIONS BRAS

MEDIACO dispose d'un parc de 300 camions bras en location, de capacité de 25 à 130 tonnes/mètre capables de transporter la charge sur toute distance et de la décharger à destination.

- Levage et transport par un même engin
- Autonomie totale qui apporte une économie de temps et de moyens
- Accès facilités par un gabarit plus réduit
- Règles de circulation moins restrictives (circulation en 1^{re} catégorie)
- Équipés de crochets de fixation pour le transport de conteneur
- Remorque complémentaire si nécessaire

NOS MATERIELS



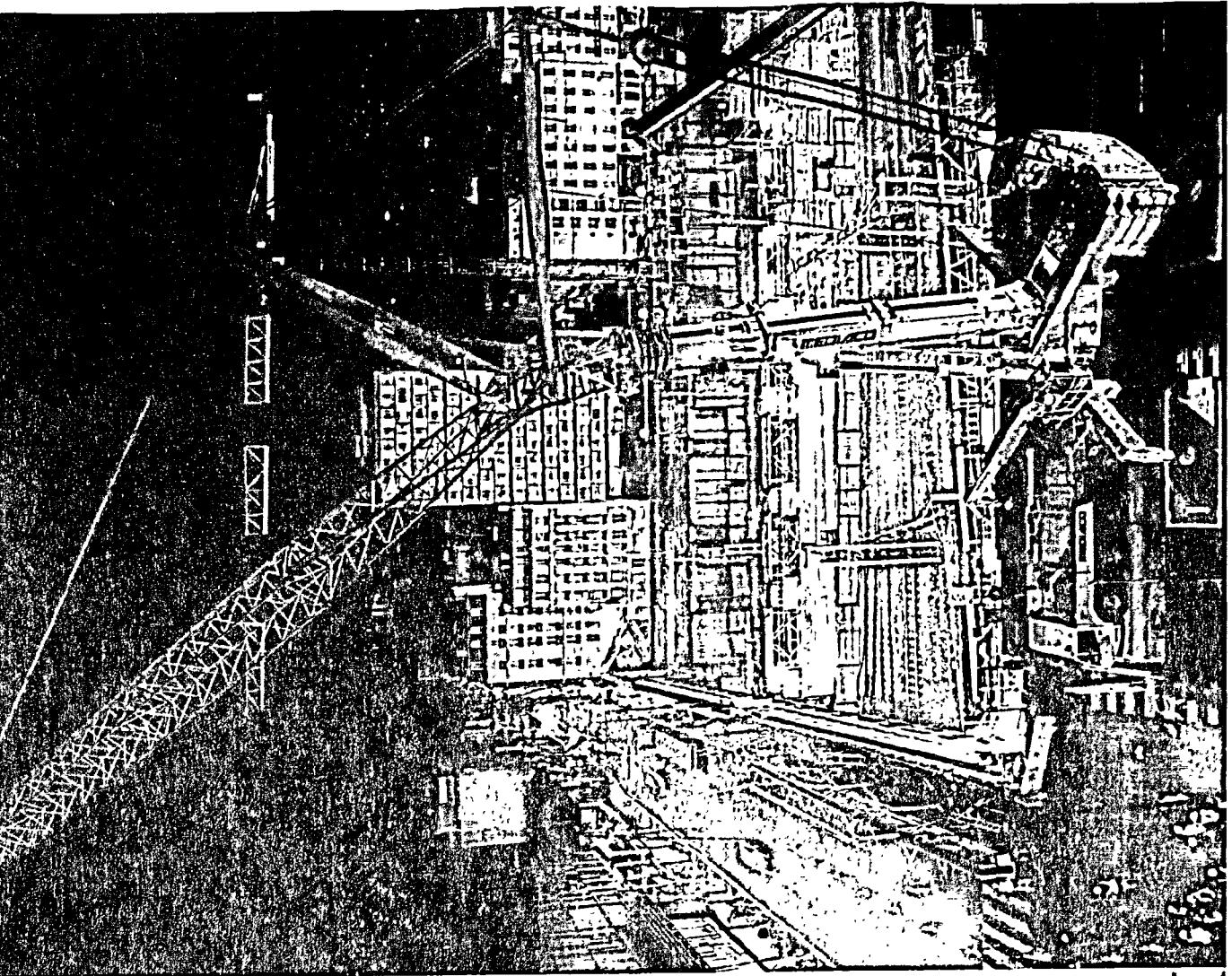
MATERIELS DE TRANSPORT

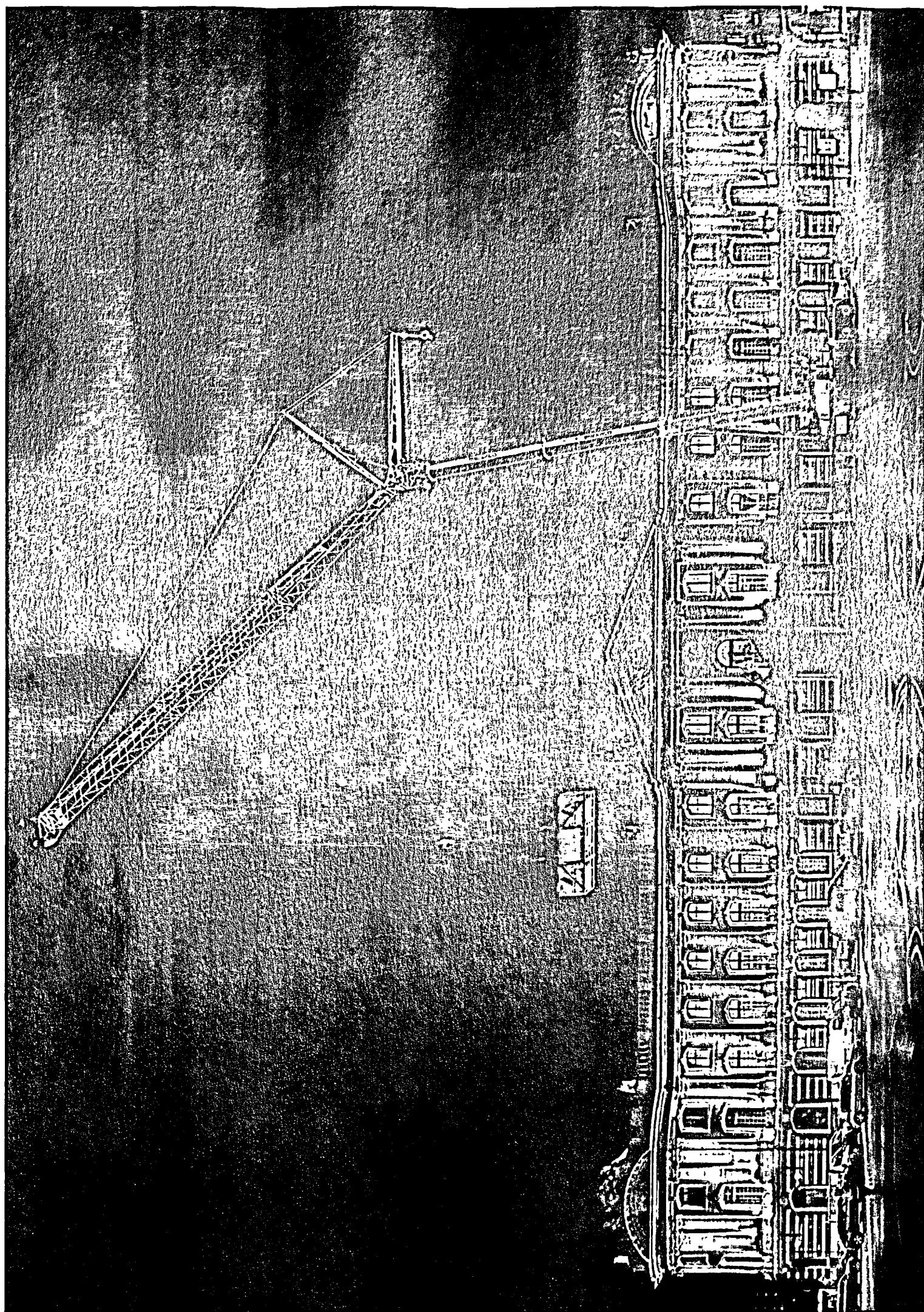
Flotte de 500 Matériel de Transport
(dont 300 Camions Bras)
Semi-porte char
Tracteurs 6x4 capacité 120 T
Camions-bras capacité 14 à 130 T/m
Semi-remorques
Remorques surbaissées
et plateaux jusqu'à 100 t

NACELLES

MEDIACO dispose d'un parc de nacelles automotrices et sur camions, capables d'effectuer toute élévation jusqu'à 80m de hauteur, de 1 à 4 personnes.

Des opérateurs professionnels et qualifiés sont mis à votre disposition, 24h/24 et 7/7.





MEDIACO TRANSFERT/ MAINTENANCE INDUSTRIELLE

Une organisation Industrielle qui repose sur la qualité et la sécurité, le professionnalisme des hommes et l'étendue du réseau d'agences MEDIACO : une gamme complète de grues Industrielles, portiques, boom trucks, chariots élévateurs, rouleurs motorisés et nacelles.



MAINTENANCE INDUSTRIELLE

- Des actions quotidiennes pour garantir la disponibilité optimale de vos installations au meilleur coût.
- Maintenance préventive et/ou corrective
- Travaux d'arrêts d'unités
- Montage
- Échafaudage
- Calorifuge

- préparation et planification des interventions, avec suivi détaillé de l'avancement, maîtrise de logiciels informatiques spécifiques à la gestion de projets et planification d'équipes
- optimisation des coûts
- réalisation des travaux et gestion de la soutenance
- intégration de la problématique QHSE dans chaque intervention
- rapport de retour d'expérience
- bilan mensuel

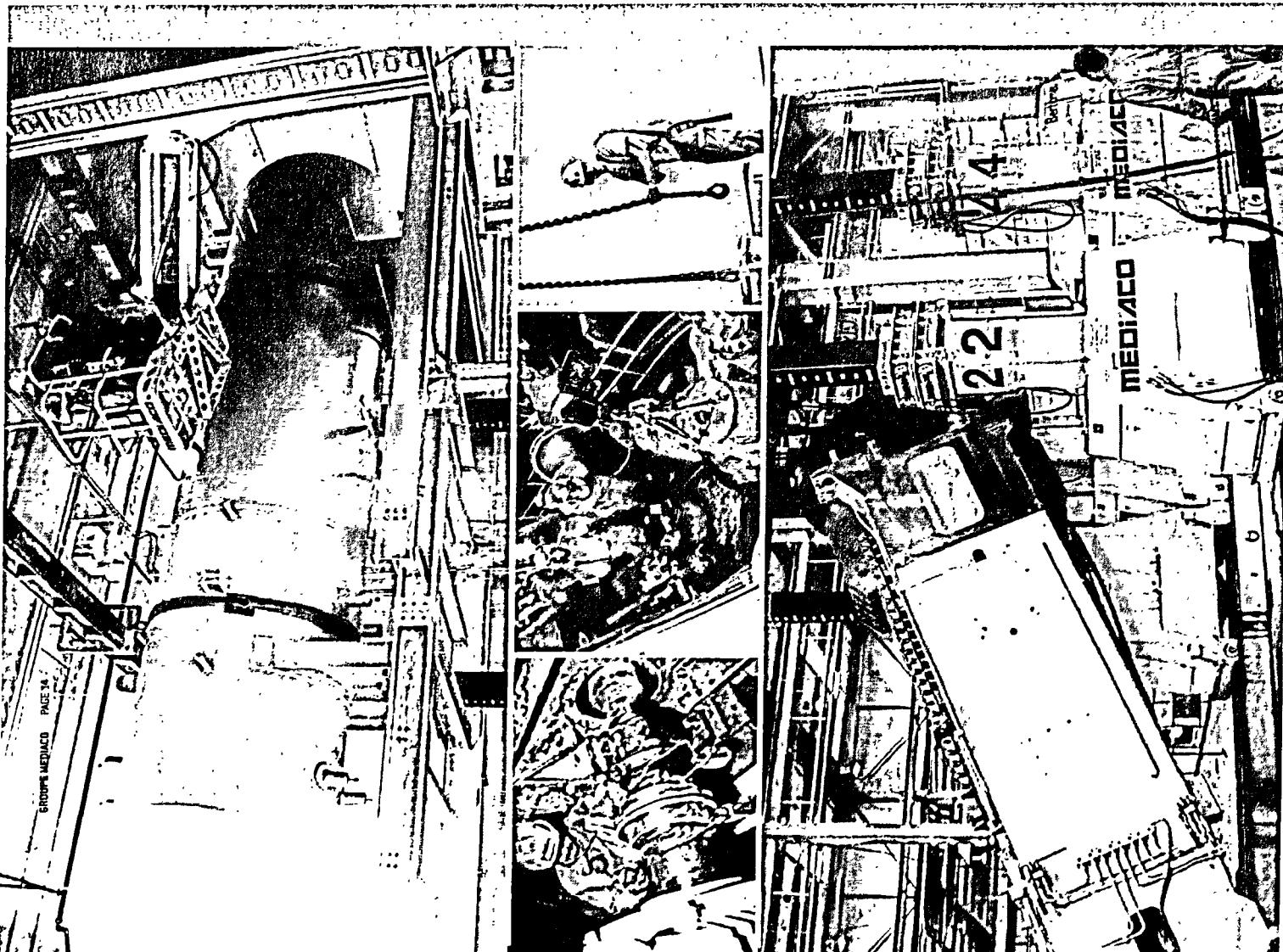
TRANSFERT INDUSTRIEL

MEDIACO propose un pôle national et international de transferts industriels qui repose sur la qualité de notre réseau d'agences et sur le potentiel d'hommes expérimentés, performants, spécialisés et formés depuis plus de 40 ans. Notre seul objectif : l'optimisation du redémarrage de votre production et la garantie d'un transfert réussi. Nos moyens matériels ainsi que nos ressources humaines permettent une grande polyvalence de nos

- activités et un réel savoir-faire pour réaliser vos manutentions et transferts industriels aussi variés que complexes.
- Ingénierie de manutention
- Débranchement [électrique, fluide]
- Manutention / levage
- Conditionnement / transport
- Installation et rebranchement à destination

MANUTENTION

- L'intervention de nos spécialistes hautement qualifiés, conjuguant efficacité et expérience, permet d'assurer la manutention de tous types de machines, avec des moyens adaptés et puissants.
- Grues spécifiques de manutention jusqu'à 800 T
- Portiques hydrauliques jusqu'à 225 T
- Portique hydraulique Boom truck 65/100 T
- Plateforme de manutention [torse] 80/150 T
- Chariot élévateur jusqu'à 40 T
- Portiques motorisés 50 T
- Nacelles jusqu'à 80m
- Transports routiers, convois exceptionnels, entreposage



MEDIACO TRANSFERT/ MAINTENANCE INDUSTRIELLE



TRAVAUX SPÉCIFIQUES

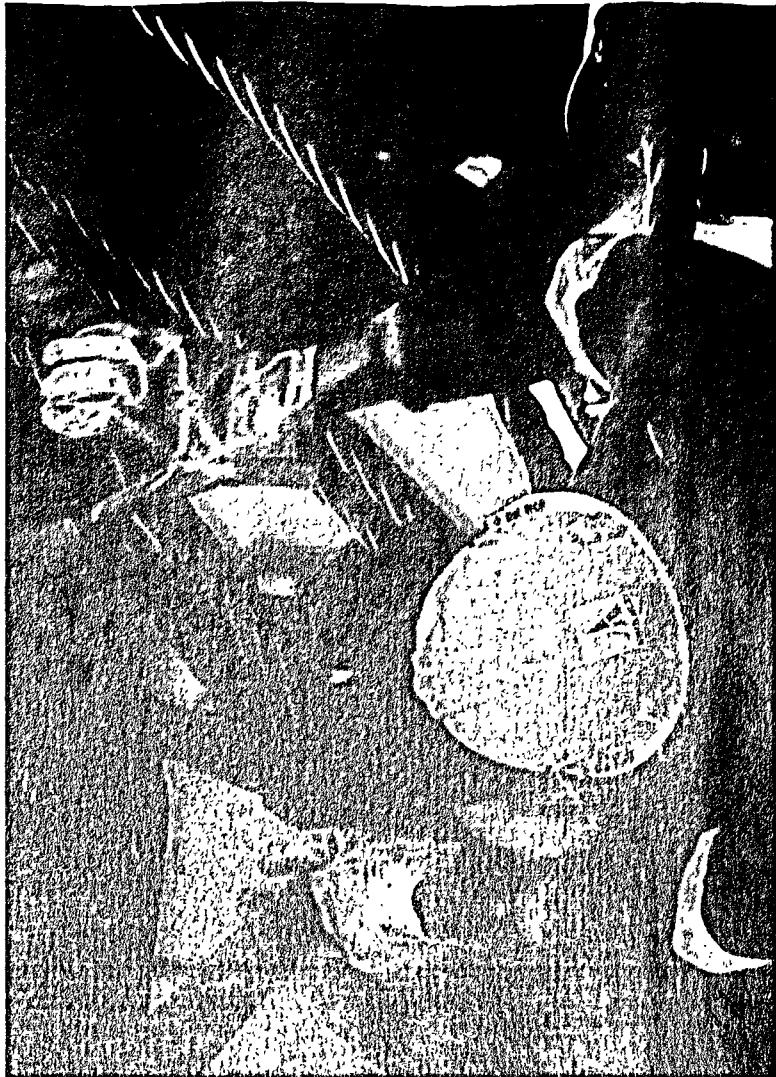
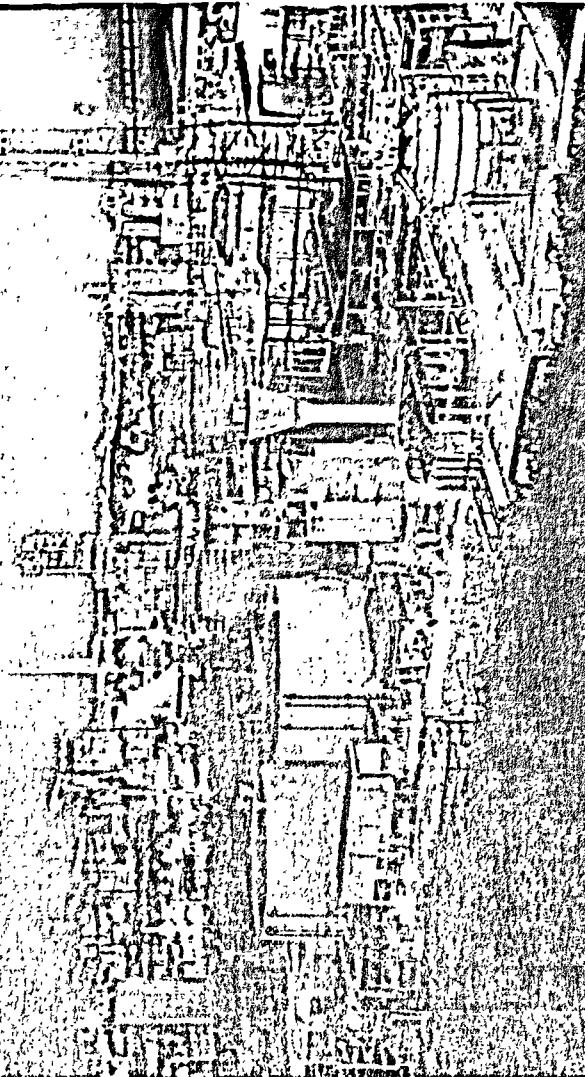
- Installation, montage d'unités spécifiques ou d'usines :
- Ingénierie selon plans
- Coordination des métiers : échafaudages, calorifugeages, montage, mécanique, électricité...
- Implantation des équipements suivant plans, positionnement xyz
- Remise d'un dossier final TQC

TRAVAUX D'ARRÊTS D'USINE

- Véritable révélateur de notre savoir-faire, les arrêts mettent en exergue l'ensemble de nos ressources humaines et matérielles. Notre mission est confortée par une forte implication de nos équipes sur le projet pour optimiser les interventions, et s'effectue selon les étapes suivantes :
- Évaluation du coût de la prestation
- Préparation et planification des interventions, maîtrise de logiciels informatiques spécifiques à la gestion de projets et planification d'équipes
- Selection et suivi des sous-traitants et coordination métiers : échafaudages, calorifugeages, montage, mécanique, électricité, tuyauterie, nettoyage industriel...
- Réalisation de travaux
- Retour d'expérience au client des corrections des modes opératoires
- Coordination de plus de 100 personnes
- Coordination de plus de 10 000 opérations sur 1 arrêt

LOGISTIQUE SUR SITE

- Une prise en charge complète de vos besoins en logistique
- Gestion de stock, magasin, inventaire, suivi de documents administratifs
- Préparation de commandes, chargement et suivi des expéditions.
- Déchargement et contrôle à la réception, mise en magasin.
- Optimisation des trajets
- Gestion des non-conformités
- Conduite de lignes de conditionnement (palettisation...)
- Nos équipes sont à votre disposition :
- caristes professionnels
- magasiniers formés aux outils de gestion
- effectifs détachés au transfert ferroviaire interne
- spécialistes ADR, chargement de matières dangereuses



medicaco
vac

UNE ORGANISATION COMPLÈTE DE SERVICES PORTUAIRES ET DE LOGISTIQUE



LOGISTIQUE

STOCKAGE
MEDIACO VRAC propose des solutions
de stockage

1 EPISTLE OF JOHN

- déchargement et chargement de navires, camions et wagons
- surveillance poids et qualité, agrément Superintendant par FDSFA Landres
- capacité de stockage de liquides en vrac de plus de 300 000 m³ sur les ports de Marseille et Sète
- Magasins sous douane



WWW.MEDIACOVRAC.FR

m-PARK
GROUPE MEDIACOM

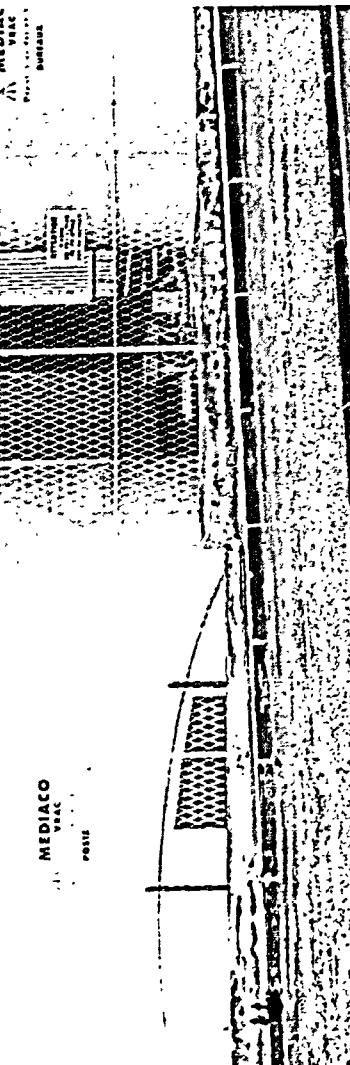
ЕВРОПЕЕ МЕДИА

GESTION D'ÉQUIPEMENTS

PARKING MEDIACO
M Park - gestion d'un parking public de 420 places situé au centre de la ville de Cannes.
WWW.PARKINGSAINTNICOLAS.COM



medico vrac





PRODUCTION D'HUILES ET DÉRIVÉS VINIQUES

DERRIVADOS VINICOS, PALMIRA, ARGENTINE

Au pied de la Cordillère des Andes dans la province de Mendoza, la distillerie de Derivados Vinicos traite plus de 120 000 T de marc, et 40 000 T de lie, ce qui en fait la 1^{re} distillerie Amérique du Sud.

La production d'alcool vinique, d'huiles brutes de pépins de raisin et d'acide tartrique, acidifiant naturel extrait du marc de raisin, représente un total de 15 000 T par an.



WWW.DERRIVADOS-VINICOS.COM

GRANDES HUILERIES MEDIACO

Spécialisée dans la trituration et la production d'huile brute de pépins de raisin, notre usine située dans le LangUEDOC collecte l'ensemble du pépin de raisin produit par les distilleries françaises. 80 000 T de pépins de raisin et graines de tournesol à forte teneur en acide oléique sont triturées chaque année.

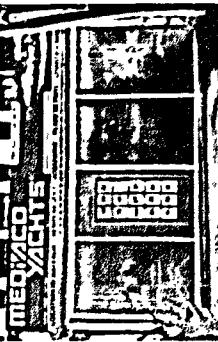
PROVENCE HUILES

Numéro 1 mondial de la production d'huile de pépins de raisin. Raffinage de plus de 60 000 T d'huiles brutes par an, spécialisé dans les huiles premium et notamment les huiles de pépins de raisin et de tournesol à très haute teneur oléique.

MEDIACO[®] YACHTS

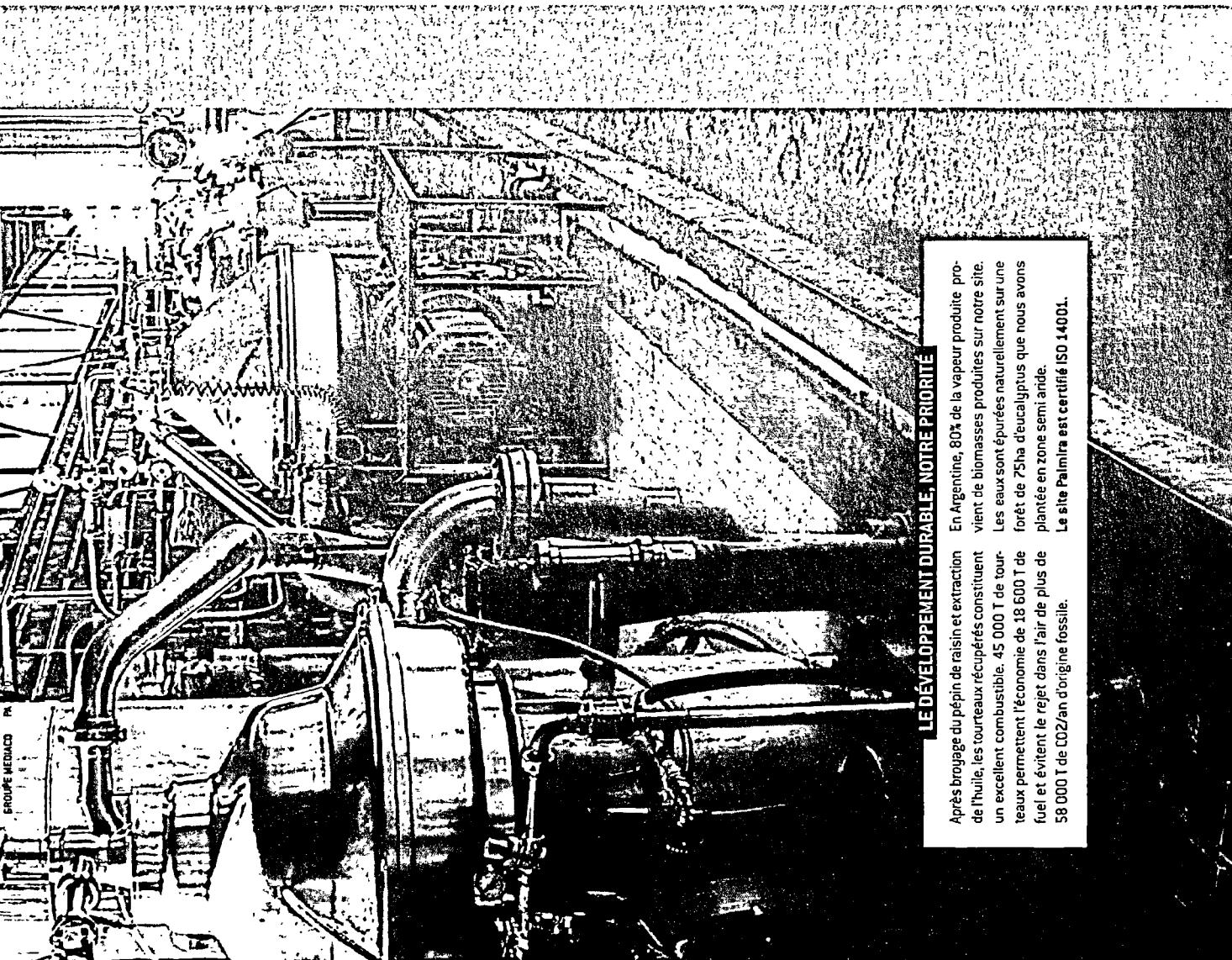
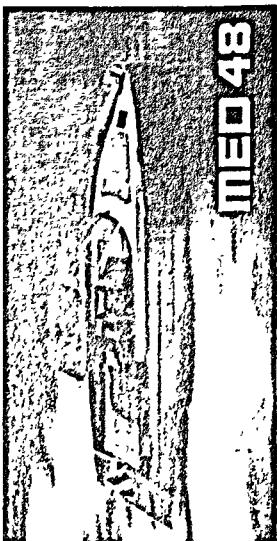
Mediaco Yachts est importateur européen des bateaux AlDahan, et représente les marques MED 48, Galion et Zodiac sur Saint-Tropez et Marseille.

Mediaco Yachts a également créé une gamme de bateaux « MED YACHT » dont le premier modèle, le MED 48, a été présenté au Salon Nautique de Cannes 2011.



WWW.MEDIACO-YACHTS.COM

MED 48



LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, NOTRE PRIORITÉ

Après broyage du pépin de raisin et extraction de l'huile, les tourteaux récupérés constituent un excellent combustible. 45 000 T de tourteaux permettent l'économie de 38 600 T de fuel et évitent le rejet dans l'air de plus de 58 000 T de CO2/an d'origine fossile.

En Argentine, 80% de la vapeur produite provient de biomasses produites sur notre site. Les eaux sont épurées naturellement sur une forêt de 75ha de eucalyptus que nous avons plantée en zone semi aride.

Le site Palmira est certifié ISO 14001.

Désignation de l'entreprise : SAS MEDIACO FRANCHE COMTE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise LIEU DIT BEAULIEU 47400 FAUILLET

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 1 7 7 0 7 1 6 3 0 0 0 1 6

Néant *

Exercice N clos le,
31122017

N-1
31122016

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	3 352	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	15 244	7 622
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisa- tions incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ	14 549	44 925
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	1 383 963	548 000
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	537 439	(26 917)
Immobilisations en cours		AV	AW		
Avances et acomptes		AX	AY		
IMMobilisations FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK	1 954 550	573 630
					575 721
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		5 233
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	131 588	917 610
	Autres créances (3)	BZ	CA		806 992
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE		
DIVERS	Disponibilités	CF	CG		16 460
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		62 853
TOTAL (III)		CJ	CK	131 588	1 809 150
					1 865 297
Comptes de régularisation		CW			
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CM			
Primes de remboursement des obligations (V)		CN			
Ecarts de conversion actif* (VI)		CO	IA	2 086 138	2 382 781
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CP			2 441 019
Renvois : (1) Dont droit au bant :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		
Clause de réserve de propriété : * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			Stocks :		Créances :

Désignation de l'entreprise <u>SAS MEDIACO FRANCHE COMTE</u>				Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 50 000 ..)	DA	50 000	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	5 000	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 113 564	1 113 564
	Report à nouveau	DH	(55 395)	(140 243)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	39 952	84 848
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	341 895	366 493
	TOTAL (I)	DL	1 495 017	1 479 663
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 815	113 302
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	237 939	263 099
	Dettes fiscales et sociales	DY	628 939	560 878
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	19 069	24 076
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	887 764	961 356
	Ecart de conversion passif*	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 382 781	2 441 019
RENOVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Ecart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	887 764	961 604
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS MEDIACO FRANCHE COMTE							Néant <input type="checkbox"/>					
		Exercice N				Exercice (N - 1)						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB		FC							
	Production vendue	biens *	FE		FF							
		services *	FH	148 362	FI	3 561 232	3 186 182					
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	3 412 869	FK	148 362	FL	3 561 232					
	Production stockée*				FM							
	Production immobilisée*				FN							
	Subventions d'exploitation				FO							
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	78 597	109 415					
	Autres produits (1) (11)				FQ	70 010	312 477					
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	3 709 839					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS							
	Variation de stock (marchandises)*				FT							
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	255 144	243 247					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	(4 433)	(800)					
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	1 848 767	1 648 710					
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	64 937	76 383					
	Salaires et traitements*				FY	1 066 058	1 005 416					
	Charges sociales (10)				FZ	357 737	367 549					
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	57 815	68 976					
			- dotations aux provisions*		GB							
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	10 335	105 576					
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD						
	Autres charges (12)				GE	85 780	48 572					
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	3 742 143					
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG					
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				GH							
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				GI							
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ							
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK							
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	6 920	6 301					
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM							
	Différences positives de change				GN							
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO							
	Total des produits financiers (V)					GP	6 920					
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ							
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	447	1 007					
	Différences négatives de change				GS							
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT							
	Total des charges financières (VI)					GU	447					
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV					
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW					

(RENOVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS MEDIACO FRANCHE COMTE

Néant

				Exercice N	Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	42 504				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB					
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	24 598	34 809			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		67 103	34 809			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 620	99			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF					
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG					
		Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		1 620	99		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				65 483	34 710		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ					
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	(300)	(400)			
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		3 783 862	3 649 187			
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		3 743 910	3 564 338			
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				39 952	84 848		
RENOVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO					
	(2) Dont	HY					
	produits de locations immobilières	IG					
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP	410 517	407 510			
	(3) Dont	HQ					
	– Crédit-bail mobilier *	1H					
	– Crédit-bail immobilier	IJ					
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1K					
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HX					
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	RC					
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	RD					
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	A1					
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinque D)	A2					
	(9) Dont transferts de charges	A3					
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A4					
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)						
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)						
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6					
			obligatoires	A9			
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N					
DEGREVEMANT CVAE				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
AMORTISS DEROGATOIRES					42 504		
AUTRES CHG EXCEPT					24 598		
					1 620		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N						
	Charges antérieures			Produits antérieurs			

Désignation de l'entreprise : SAS MEDIACO FRANCHE COMTE

Déviation

卷之三

111

		Exercice N			Néant <input type="checkbox"/>
		France	Expatriations et transferts internationaux	Total	
Ventes de marchandises*	FA	FB			
Production vendue	FD	FE			
biens *		FF			
services *	FG	FI	25 821	3 265 251	3 561 232
Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	25 821	3 265 251	3 561 232
Production stockée*					
Production immobilisée*					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)	FP				
Autres produits (1) (11)					
		Total des produits d'exploitation (2) (1)			
Autres de marchandises (y compris droits de douane)*	FR				
Variation de stock (marchandises)*	FS				
Autres de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*	FT				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*	FL	340 310	255 144		
Autres achats et charges exercice (3) (6 bis)*	FY	(8 190)	(4 433)		
Impôts, taxes et versements assimilés*	FX	2 298 375	1 848 767		
Salaires et traitements *	FY	83 747	64 937		
Charges sociales (10)	FZ	1 100 457	1 066 058		
Sur immobilisations	GA	403 570	357 737		
- donat. aux amortissements*	GB	57 853	57 815		
- donat. aux provisions*	GC	15 445	10 335		
Sur actif circulant : donations aux provisions*	GD				
Pour risques et charges : donations aux provisions	GE	89 423	85 780		
Autres charges (12)					
		Total des charges d'exploitation (4) (11)			
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	GF	4 380 993	3 742 143		
Bénéfice attribué ou perte transférée*	GG	(479 898)	(32 304)		
Opérations en commun					
Perte supportée ou bénéfice transféré*	GH				
(IV)	GI				
Perte supportée ou bénéfice transféré*	GI				
(IV)	GI				
Produits financiers de participations (5)	GI				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)	GK				
Autres intérêts et produits assimilés (5)	GL	6 297	6 920		
Reprises sur provisions et transferts de charges	GM				
Dépenses prévues de change	GN				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GO				
		Total des produits financiers (V)			
CHARGES FINANCIERES	GP	6 297	6 920		
Dépenses financières aux amortissements et provisions*	GQ				
Intérêts et charges assimilés (6)	GR	259	447		
Dépenses négatives de change	GS				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GT				
		Total des charges financières (VI)			
2. RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	GU	259	447		
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	GV	6 038	6 473		
	GW	(473 860)	(25 831)		

Contributif ex ABRA dans Mediaco Franche-Comté - Tableau Emplois | Ressources

Emplois	Montant (k€)	Ressources	Montant (k€)
Prix d'acquisition - Actifs corporels	5	Apports en capital / compte courant	962
Prix d'acquisition - Actifs incorporels	1		
Prix d'acquisition - Stocks	3		
Prix d'acquisition - Immobilier	150		
CRP (Crédits baux)	-		
Reconstitution des dépôts de garantie	1		
BFR	801		
Total	962	Total	962

Contributif ex ABRA dans Mediaco Franche-Comté - Business Plan

	Contributif ex ABRA dans Mediaco Franche-Comté				
	FY17R	FY18R	FY19AV	5m19BP	FY21BP
Chiffre d'affaires net	3 315	3 546	3 180	1 452	3 784
Entretien matériels (net de refac)	(140)	(145)	(177)	(92)	(240)
Pneus	(60)	(47)	(36)	(16)	(43)
Atelier M.O. - Magasinier	(48)	(62)	(50)	(23)	(60)
Gasoil	(252)	(313)	(322)	(147)	(384)
Salaires et charges productifs	(956)	(1 038)	(1 026)	(427)	(1 036)
Personnel intérimaires, détaché	(145)	(49)	(7)	(3)	(8)
Frais de déplacement	(66)	(74)	(79)	(36)	(94)
Péages autoroutiers	(44)	(43)	(39)	(18)	(47)
Sous-traitance (MTM)	-	-	-	-	-
Fournitures et frais (MTM)	-	-	-	-	-
Marge brute	1 603	1 775	1 444	689	1 872
Taxes véhicules	(19)	(24)	(35)	(14)	(35)
CVAE	(39)	(41)	(45)	(19)	(45)
Immobilier : loyers et charges locatives	(102)	(102)	(94)	(35)	(86)
Assurances	(107)	(94)	(85)	(36)	(87)
Salaires et charges exploitation	(107)	(94)	(80)	(33)	(80)
Salaires et charges des commerciaux / Ch. affaires	(190)	(207)	(211)	(88)	(213)
Dépenses générales	(164)	(147)	(141)	(59)	(143)
CICE	48	41	-	-	-
Loyer véhicules	(515)	(553)	(567)	(236)	(575)
Provisions d'exploitation	(44)	9	(10)	(4)	(11)
Salaires et charges administratifs et chefs d'agence	(203)	(235)	(242)	(101)	(244)
Couts administratifs	(189)	(189)	(178)	(58)	(151)
Couts commerciaux	(30)	(34)	(59)	(44)	(114)
EBITDA	(59)	104	(302)	(38)	88
Taux de MB (% CA)	48%	50%	45%	47%	49%
EBITDA (% CA)	(24%)	42%	n.s.	(15%)	36%
Couts variables	(107)	(671)	(659)	(313)	(816)
Couts variables (en % du CA)	(21%)	(19%)	(21%)	(22%)	(22%)
Masse salariale	(1 505)	(1 636)	(1 608)	(672)	(1 634)
Masse salariale (en % du CA)	(45%)	(46%)	(51%)	(46%)	(43%)
Couts fixes	(2 666)	(2 771)	(2 822)	(1 177)	(2 880)
Couts fixes (en % du CA)	(80%)	(78%)	(89%)	(81%)	(76%)

Source : Management Information

Contributif ex ABRA dans Mediaco Franche-Comté - Prévisions de trésorerie

	août-19	sept-19	Oct-19	nov-19	déc-19	janv-20	FY20BP	FY21BP	FY22BP
Encaissement									
Encaissement du CA	-	-	97	326	379	379	4 501	4 640	5 103
Produits Fi & Excep.	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TVA - Remboursement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Encaissements									
Achats consommés	(8)	(9)	(9)	(9)	(9)	(9)	(113)	(116)	(120)
AACE	-	(56)	(65)	(65)	(65)	(56)	(783)	(802)	(865)
Gasoil	-	(30)	(39)	(39)	(39)	(30)	(460)	(474)	(528)
Loyer - Matériel	(57)	(57)	(57)	(57)	(57)	(57)	(690)	(698)	(706)
Management fees	(21)	(27)	(27)	(27)	(21)	(27)	(318)	(328)	(366)
Paiement des achats consommés									
Salaires & Charges sociales	(86)	(179)	(196)	(196)	(191)	(181)	(2 364)	(2 417)	(2 585)
Impôts et taxes	(80)	(118)	(119)	(167)	(118)	(119)	(1 633)	(1 552)	(1 473)
TVA - Paiement	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)	(14)	(33)	(80)	(81)
IS	-	(21)	(31)	(31)	(31)	(21)	(362)	(376)	(435)
Charges de personnel, impôt & taxes									
Investissements / Capex	(80)	(140)	(149)	(198)	(149)	(155)	(2 028)	(2 008)	(1 990)
Charges exceptionnelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Décaissements									
Cash flow net	(166)	(319)	(346)	(394)	(340)	(336)	(4 391)	(4 425)	(4 575)
1. Trésorerie avant coûts d'acquisition									
Coût d'acquisition - FDC, Actifs, stocks, etc.	(166)	(319)	(249)	(68)	40	44	110	214	528
CRP (Crédits baux)	(485)	(733)	(801)	(761)	(718)	(651)	(437)	91	-
Reconstitution des dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cumul coûts d'acquisition									
2. Trésorerie après coûts d'acquisition	(160)	(160)	(160)	(160)	(160)	(160)	(160)	(160)	(160)
Apport en capital / Compte courants	(645)	(645)	(894)	(962)	(922)	(878)	(812)	(597)	(69)
Cumul	327	319	249	68	-	-	-	-	-
3. Trésorerie après financement									
Source : Information du Management	327	645	894	962	962	962	364	962	892
	-	-	-	40	84	150	-	-	-

ANNEXE 7

Liste des contrats dont le transfert est demandé

Actifs Détenus en LLD - ABRA	
PARCOURS	19 Rue Lachner - 92300 Nanterre
	9 Rue Henri Brétolle - 92330 Gennevilliers - T 0147462123
PARCOURS	19 Rue Lachner - 92300 Nanterre
	FRERE 2 MOVE
PARCOURS	BOURGOGN VEHICULE LEGER ALTEO
	BOURGOGN VEHICULE LEGER ALTEO
PARCOURS	BOURGOGN VEHICULE LEGER ALTEO
	BOURGOGN VEHICULE LEGER ALTEO

Actifs Détenus en CB - ABRA					
Numéro d'ordre	Nom et Prénom	Adresse	Type de Véhicule	Numéro de Série	Numéro de Chassis
1	PARCOURS	19 Rue Lavoisier - 92000 Nanterre	ALTEAD BURGOGNE RHÔNE ALPES	FNU001815	
2	PARCOURS	19 Rue Lavoisier - 92000 Nanterre	ALTEAD BURGOGNE RHÔNE ALPES	FNU001817	
3	PARCOURS	19 Rue Lavoisier - 92000 Nanterre	ALTEAD BURGOGNE RHÔNE ALPES	FNU001816	
4	PARCOURS	19 Rue Lavoisier - 92000 Nanterre	ALTEAD BURGOGNE RHÔNE ALPES	FNU001814	
5	CM CIC BAIL	1784 Place Des Relais - 92400 Courbevoie	ALTEAD BURGOGNE RHÔNE ALPES	FNU002056	

Liste des baux repris pour la société Altéad Bourgogne Rhône Alpes

Convention d'occupation précaire	Adresse du bailleur	Dénomination du preneur	Adresse du preneur	Surface	Date d'effet	Durée (an)
SA LE FOURGON SAVOYARD	n/a	ABRA	56 route d'Aulnay 71640 Dracy le Fort	1536m ²	01/01/16	Durée indéterminée
Crédit bail	635, allée Albert Einstein espace Magenta 71201 Le Creusot	ABRA	56 route d'Aulnay 71640 Dracy le Fort	Espace Magenta - 635, allée Albert Einstein 71200 Le Creusot	Espace immobiliier	01/01/11
Crédit bail	CIS					9

Source : Management - Di Durée indéterminée

Catégories professionnelles	CHALON SUR SAONE (DRACY)			DIJON (MARSANNAY)			LE CREUSOT MONTCEAU (LE CREUSOT)			Total	
	Nombre de poste existant	Nombre de poste repris	Nombre de poste non repris	Nombre de poste existant	Nombre de poste repris	Nombre de poste non repris	Nombre de poste existant	Nombre de poste repris	Nombre de poste non repris	Nombre de poste existant	Nombre de poste repris
ADMINISTRATIF*	3	3	0	0	0	0	0	0	0	3	3
CHARGEÉ(E) D'AFFAIRES	0	0	2	2	0	0	0	0	0	2	2
CHAUFFEUR MANUTENTIONNAIRE	3	3	3	3	0	0	0	0	0	6	6
CONDUCTEUR DE TRAVAUX	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1
DIRECTEUR OPERATIONNEL	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1
GRUTIER MANUTENTIONNAIRE	5	5	6	6	6	6	6	6	6	17	17
MANUTENTIONNAIRE	0	0	2	2	0	0	0	0	0	2	2
MECANICIEN	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1
RESPONSABLE D'AGENCE	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1
Total	14	14	0	13	13	0	7	7	0	34	34

* Un départ à la retraite en 2019